CAMCA

Assureur de spécialités

RAPPORT ANNUEL 2019

François THIBAULT,
président du Groupe CAMCA

Benoît LUCAS,
directeur général
du Groupe CAMCA

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le nouveau projet du groupe Crédit Agricole, adopté en 2019, a formalisé une raison d'être : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». Une ambition qui renvoie à l'ADN du Groupe, profondément coopératif et mutualiste.

À l'instar des Caisses régionales du Crédit Agricole, CAMCA Mutuelle a adopté cette forme mutualiste depuis sa création en 1946. Cette conception du mutualisme, faite d'engagement, de proximité et de solidarité, nous l'avons en partage avec ces 39 Caisses régionales.

Plus qu'un client que l'on sert à titre commercial, chaque Caisse régionale est un partenaire de vie, pour lequel nous nous investissons dans la durée. C'est tout le sens de notre engagement.

Notre proximité s'exprime quotidiennement à travers notre excellence relationnelle. Nous sommes au rendez-vous quand nos clients ont besoin de nous, dans le cadre d'une relation d'intimité propice à la réalisation de prestations sur mesure.

Pour accompagner leur développement, nous couvrons tous les types de risques auxquels sont exposés nos sociétaires, en assurance de biens et de responsabilités. En les mutualisant dans le temps, nous réduisons la volatilité des sinistres et donc leur coût. Par ailleurs, notre approche du Risk Management permet à nos sociétaires de diminuer leur exposition aux risques, particulièrement à ceux de forte intensité.

Cette façon de travailler produit depuis plusieurs années les meilleurs effets, et 2019 n'a pas dérogé à la règle. Avec un chiffre d'affaires approchant les 600 millions d'euros, c'est le meilleur exercice qu'ait connu CAMCA. Autre motif de satisfaction : toutes les branches d'activités que nous couvrons sont en progression.

Corollaire logique de ce résultat, le niveau des commissions versées à nos partenaires est lui aussi historique, conformément à notre modèle économique basé sur le partage de la valeur au profit de nos sociétaires.

Si la conjoncture a joué, notamment avec une activité de crédit à l'habitat tirée vers le haut, il est à noter que nos offres ont été davantage utilisées par nos banques partenaires. La conquête de nouveaux clients dans les Caisses régionales et les équipements en services ont également significativement progressé.

Nos bons résultats s'expliquent aussi par le recrutement de collaborateurs aux profils très pointus : actuaires, souscripteurs de risques de spécialités, juristes et fonctions de contrôle. Nous renforçons ainsi notre expertise, au service de prestations toujours plus qualitatives.

En 2020, deux événements majeurs marqueront l'année.

Nous allons devenir le partenaire de Pacifica sur son offre entreprise en matière d'assurance construction, affirmant ainsi notre position d'assureur construction du groupe Crédit Agricole.

D'autre part, CAMCA verra sa position renforcée dans le cadre du lancement de la gamme Nouvelle Banque au Quotidien des Caisses régionales.

Chaque jour, l'implication de nos équipes, le déploiement de nos expertises et la qualité de notre relation client confortent notre statut d'assureur référent du groupe Crédit Agricole et de ses clients et ce, grâce aux actions engagées ces dernières années tant pour faire évoluer notre modèle managérial que pour moderniser nos outils. La mobilisation des collaborateurs et de l'équipe dirigeante du Groupe CAMCA s'illustre encore plus concrètement dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons au moment de la publication de ce rapport, au travers des mesures prises pour accompagner nos clients et nos sociétaires au soutien de notre économie.

LE GROUPE CAMCA

NOS DOMAINES D'EXCELLENCE

RISQUES OPÉRATIONNELS

Banque
Assurance
Immobilier

GARANTIES FINANCIÈRES

Cautionnement prêts habitat
Cautionnement marchés spécialisés
Professions réglementées

CAMCA
Assureur de spécialités

PARABANCAIRE ET AFFINITAIRE

Comptes
Moyens de paiement
Affinitaire

INGÉNIERIE

Audit - Conseil - Prévention
Programme sur mesure
Courtage Assurance & Réassurance

CAMCA COURTAGE
CAMCA RÉASSURANCE
CAMCA ASSURANCE
CAMCA MUTUELLE

LES CHIFFRES CLÉS 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES
594 M€
(consolidés)

SINISTRES INDEMNISÉS
120 M€
en moyenne par an

PNB VERSÉ AUX DISTRIBUTEURS
235 M€

SOLVABILITÉ
1,9
Ratio FP/SCR*

*T4 2019.

NOTATION
Fitch : A+
CAMCA Assurance & Réassurance

20 MILLIONS
CONTRATS D'ASSURANCE PARABANCAIRES

19 MILLIONS
CONTRATS D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE LIÉS AUX CARTES BANCAIRES

N° 3 FRANÇAIS
123 MDS€ D'ENCOURS GARANTIS PAR CAMCA

+21
INDICE DE RECOMMANDATION DE NOS CLIENTS

+79
INDICE D'ENGAGEMENT ET DE RECOMMANDATION DES COLLABORATEURS

NOS OFFRES AU CŒUR DU PMT GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

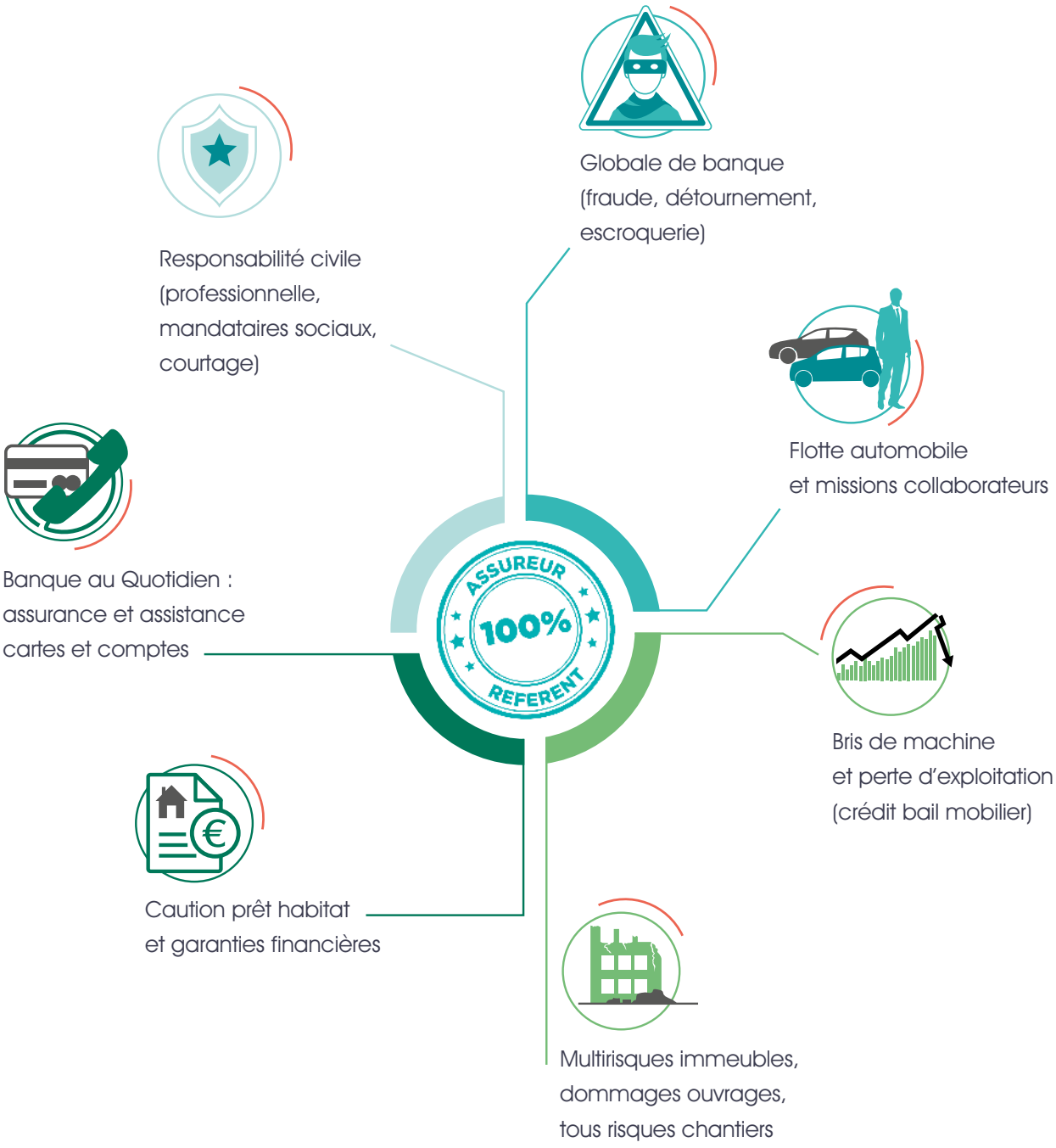

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur François THIBAULT	Président de la CRCAM Centre Loire

Vice-président

Monsieur Luc JEANNEAU	Président de la CRCAM Atlantique Vendée

Administrateurs

Monsieur Frédéric BARAUT	Directeur général de la CRCAM Centre-Ouest
Monsieur Philippe BOUJUT	Président de la CRCAM Charente Périgord
Monsieur Nicolas DENIS	Directeur général de la CRCAM Normandie Seine
Madame Christine GANDON	Présidente de la CRCAM du Nord-Est
Monsieur Olivier GAVALDA	Directeur général de la CRCAM de Paris et Île-de-France
Monsieur Benoît LEDUC	Directeur général de la CR de Guadeloupe
Monsieur Nicolas TAVERNIER	Directeur RCR Crédit Agricole S.A.
Monsieur Christian VALETTE	Directeur général de la CRCAM Nord de France
Monsieur Laurent ALLOPPE-CABART	Représentant les salariés de CAMCA

Invité permanent

Madame Marie-Agnès CHESNEAU	Directeur général adjoint de la FNCA

COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Direction générale | Monsieur Benoît LUCAS

Direction des assurances de biens et responsabilité | Madame Nathalie HUBERT

Direction financière | Monsieur Emeric JURANICS

Direction du développement et support Groupe | Monsieur Olivier MOUTTE

Direction de la stratégie | Monsieur Éric COSTA

Département risques et contrôles | Madame Muriel NAUD-BELOUARD

Direction CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance | Monsieur Alain SIEGRIST

Direction CAMCA Courtage | Monsieur Jean-Jacques BRUNON

DIRECTION DES FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2019

CAMCA ASSURANCE
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ | Monsieur Alain SIEGRIST

CAMCA RÉASSURANCE
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ | Monsieur Alain SIEGRIST

CAMCA COURTAGE
DIRECTEUR | Monsieur Jean-Jacques BRUNON

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION AU 31/12/2019 7

LES COMPTES SOCIAUX 8

I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE 9
II - LE RÉSULTAT FINANCIER 12
III - LES FRAIS GÉNÉRAUX 12
IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 14
V - LE BILAN 14
VI - HORS BILAN 15
VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL 15

LES COMPTES CONSOLIDÉS 16

I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019 17
II - LES FILIALES CONSOLIDÉES 17
III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 18
IV - LE BILAN 19
V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 19
VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION 19
VII - PERSPECTIVES D'AVENIR 20
ANNEXE 21

COMPTES ANNUELS 22

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 23

BILAN ACTIF 24
BILAN PASSIF 25
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE 26
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE 27

VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES 28

LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS 32

I - PLACEMENTS IMMOBILIERS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 33
II - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS DÉTENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION) AU 31 DÉCEMBRE 2019 34
III - TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 35
IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 35
V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019 36
VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS 36
VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN €) 37
VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019 38

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 39

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 40
II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 40
III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 46

COMPTES CONSOLIDÉS 56

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS 57

BILAN ACTIF 58
BILAN PASSIF 59
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 61

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 62

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 63
II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 64
III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION 64
IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 65
V. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS 72

RAPPORTS 84

RAPPORT DE GESTION

AU 31/12/2019

LES COMPTES SOCIAUX

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveraient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. CAMCA Mutuelle pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice 2019 a permis à la société CAMCA de maintenir son développement avec une hausse de ses cotisations brutes de 11,4 M€ (+ 4,3 %) pour un total de cotisations de 274 M€.

Cette progression est essentiellement le fruit de l'activité parabancaire (+ 3,7 M€), de l'activité cartes (+ 3,2 M€) ainsi que la construction (+ 1,5 M€) et l'automobile (+ 1,4 M€). Les autres activités progressent globalement de 1,6 M€.

L'exercice se caractérise par une sinistralité globale orientée à la baisse (- 16 %). En exercice de survenance, la sinistralité a connu une légère hausse de + 0,8 M€ malgré un S/P passant de 32 % à 31 % (hausse des primes de 11,4 M€), imputable principalement au redressement de l'activité cartes (- 8,3 M€) qui a permis de compenser la survenance de sinistres graves en dommage aux biens (+ 5,9 M€), en responsabilité civile courtage (+ 2,3 M€) ainsi qu'une hausse de la sinistralité sur l'automobile de + 1,4 M€.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

CAMCA poursuit son développement autour de ses principaux domaines de spécialités : les risques opérationnels, le parabancaire/l'affinitaire, les garanties financières. CAMCA continue d'innover pour ses clients :

- en prévoyant une évolution de ses produits parabancaires pour répondre aux besoins de la Nouvelle Banque au Quotidien,
- et en proposant une offre de protection contre le risque cyber qui couvre les conséquences d'une attaque informatique soit sur les systèmes d'information soit liée à la confidentialité des données personnelles.

LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société CAMCA poursuit sa modernisation informatique en faisant évoluer ses systèmes de gestion et son informatique décisionnelle. L'année 2019 a permis la mise en production d'un nouveau lot opérationnel tout en continuant le développement des programmes pour la mise en service en 2020.

I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

Le résultat technique net de réassurance de l'assurance non-vie s'établit à 9,3 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre 8,8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1 | LES COTISATIONS ACQUISES BRUTES

À fin 2019, les cotisations acquises brutes s'élèvent à 274 M€ en progression (+ 4,3 %) par rapport à 2018.

Cette progression est le fait :

- du parabancaire qui affiche une hausse de primes de + 3,7 M€ grâce :
  - aux assurances de Compte à composer autres que SécuriCOMPTE avec + 2,4 M€ (SécuriWEB et SécuriBUDGET notamment),
  - aux autres produits pour +1,6 M€ avec l'inclusion des garanties SécuriPANNE SécuriSHOPPING dans les cartes haut de gamme ;

- des cartes pour +3,2 M€ (progression continue du parc de cartes à 19,5 millions de cartes contre 18,8 millions de cartes fin 2018) ;
- de la branche construction pour +1,5 M€ qui bénéficie notamment du programme de rénovation des agences LCL, des opérations de Crédit Agricole Immobilier promotions ainsi que d'opérations d'envergure menées par certains sociétaires ;
- de l'assurance Auto pour +1,4 M€ avec l'intégration du contrat flotte auto de Crédit Agricole S.A. ;
- de la branche Dommage aux biens pour +1,3 M€ ;
- des autres branches pour +0,1 M€ dont le cyber risque La Médicale avec +0,2 M€ et la Globale de banque qui connaît une diminution de 0,7 M€ (impact des bonus-malus et choix de franchise).

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES
(EN M€)

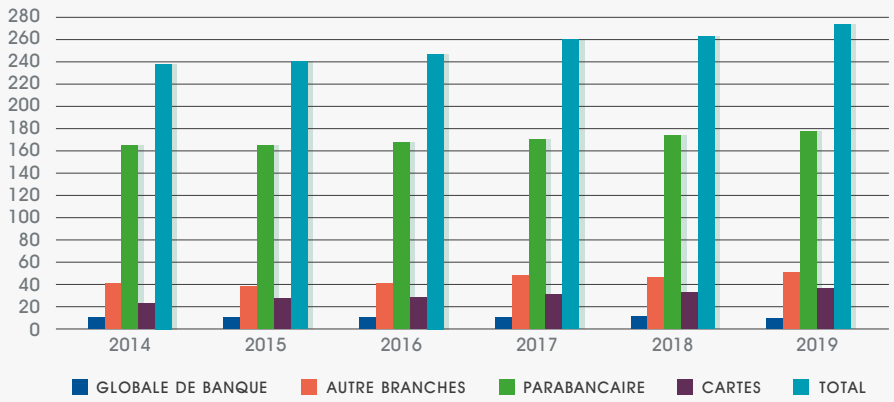

RÉPARTITION 2019 DES COTISATIONS ACQUISES
Répartition par branche

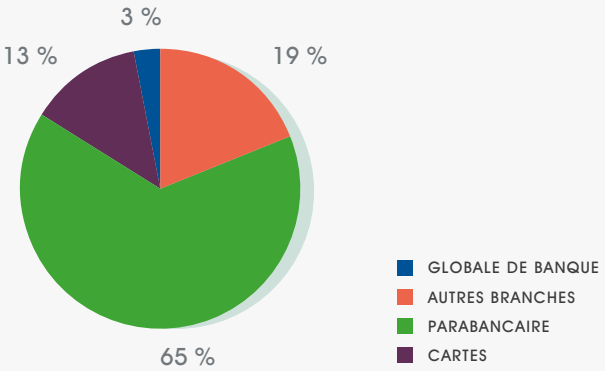

2 | LA CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE RÉASSURANCE

La charge de sinistres brute s'établit à 54,5 M€ à fin 2019, soit une diminution de 14 % par rapport à 2018 (63,7 M€). Elle est composée d'une charge de survenance 2019 de 91,9 M€ en hausse de 2 M€ par rapport à 2018, ainsi que d'un boni de liquidation sur exercices antérieurs y compris chargement de 37,4 M€.

Le ratio sinistres à cotisations (S/C) relatif à l'exercice de survenance 2019 s'établit ainsi à 32 % contre 34 % en 2018.

Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une augmentation plus marquée en 2019 : 96 800 dossiers ont été ouverts cette année contre 86 000 dossiers en 2018, les cartes représentent 59 500 dossiers ouverts en 2019 contre 50 800 en 2018 soit + 17 % pour les cartes.

La moyenne d'ouvertures de dossiers par mois est de 8 070 dossiers, en hausse de + 12 %.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE ET DU NOMBRE DE SINISTRES

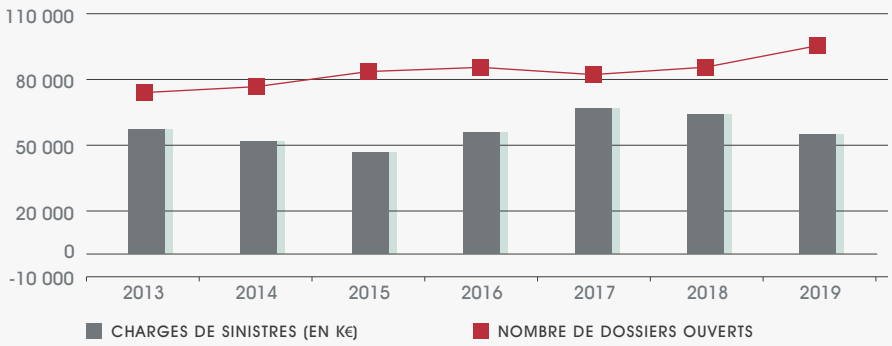

3 | LES FRAIS D'ACQUISITION ET PARTICIPATIONS BÉNÉFICIAIRES

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 165 M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées à destination des Caisses régionales s'élèvent à 151 M€ en hausse de 10 M€ corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée sur 2019.

4 | LE RÉSULTAT DE LA RÉASSURANCE

Il s'établit à 32,5 M€ en faveur des réassureurs contre 11,5 M€ en 2018, soit une hausse de 21 M€ qui s'explique par une évolution du programme de réassurance, sur le parabancaire et les cartes notamment, ainsi que du fait des bonis de liquidation sur exercices antérieurs (cartes).

5 | LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Après prise en compte d'une quote-part des produits des placements et des frais généraux et après mouvement de la provision d'égalisation, le résultat technique s'élève à 9,3 M€ contre 8,8 M€ en 2018. Le résultat strictement issu des opérations d'assurance (hors quote-part des frais généraux et des produits de placements alloués) s'établit à 26,0 M€ contre 23,7 M€ en 2018.

RÉSULTAT TECHNIQUE NET STRICTEMENT ISSU
DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE (EN K€)

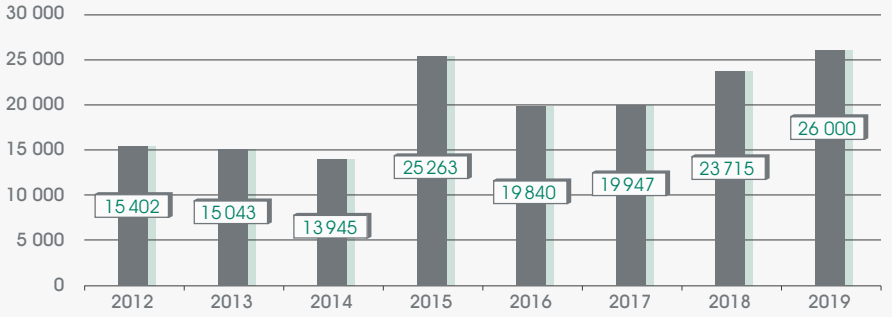

II - LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 9,2 M€ contre 9,7 M€ en 2018. Hors frais internes de gestion des placements, le résultat financier atteint 9,3 M€ (contre 9,9 M€ en 2018). Cette baisse est essentiellement due à un moindre rendement des obligations (taux de rendement passant de 1,95 % à 1,75 %) ainsi qu'à un moindre versement des dividendes (-0,7 M€) compensée par la plus-value de cession d'un bien immobilier.

Au 31 décembre 2019, le stock de plus-values latentes s'élève à 37,4 M€, soit une hausse de 38 % par rapport au 31 décembre 2018 liée principalement à la revalorisation des expertises des SCI Boétie, Haussmann, Ségur (+ 8,3 M€).

Le portefeuille d'obligations souscrit en 2019 confirme la tendance des années précédentes à taux moins rémunérateurs : la plupart des obligations arrivées à terme étaient rémunérées à des taux se situant entre 3,75 % et 4,25 %, alors que les taux des nouvelles obligations souscrites s'échelonnent de 0,5 % à 2,6 %.

III - LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils s'établissent à 20,3 M€ nets de refacturation contre 18,9 M€ en 2018. Hors impôts et taxes, le total des frais généraux atteint 15,9 M€ contre 14,9 M€ en 2018.

Les frais généraux connaissent une hausse sensible sur 2019 principalement imputable d'une part aux prestations externes engagées pour accompagner le développement de la structure (+ 0,4 M€) et d'autre part au domaine informatique (+ 0,6 M€) dans le cadre du plan de modernisation de l'outil de gestion métier. Au titre du programme d'investissement informatique, 0,4 M€ de charges internes ont été immobilisés au poste frais de développement.

Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes) ramené aux cotisations acquises reste globalement stable à 5,8 % contre 5,7 % en 2018.

Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, notre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

	ARTICLE D. 441 I. - 1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 I. - 2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	Néant	Ne pas renseigner				1 283	Néant	Ne pas renseigner				Néant
Montant total HT des factures concernées		28	12	17		57	Néant					
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,3070 %	0,1316 %	0,1864 %		0,63 %	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner						Néant					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
Montant total des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : *Règlements à 30 jours fin de mois*						☐ Délais contractuels : *Règlements à 30 jours fin de mois*					

(*) NC : information non disponible.
Nota : figurent dans ce tableau les factures de frais généraux non réglées au 31/12/2019.

Le montant global de certaines charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI (dépenses somptuaires : amortissements des véhicules, etc.) s'établit pour l'exercice à 12 492 €, le montant de l'impôt sur les sociétés associé est de 4 301 €.

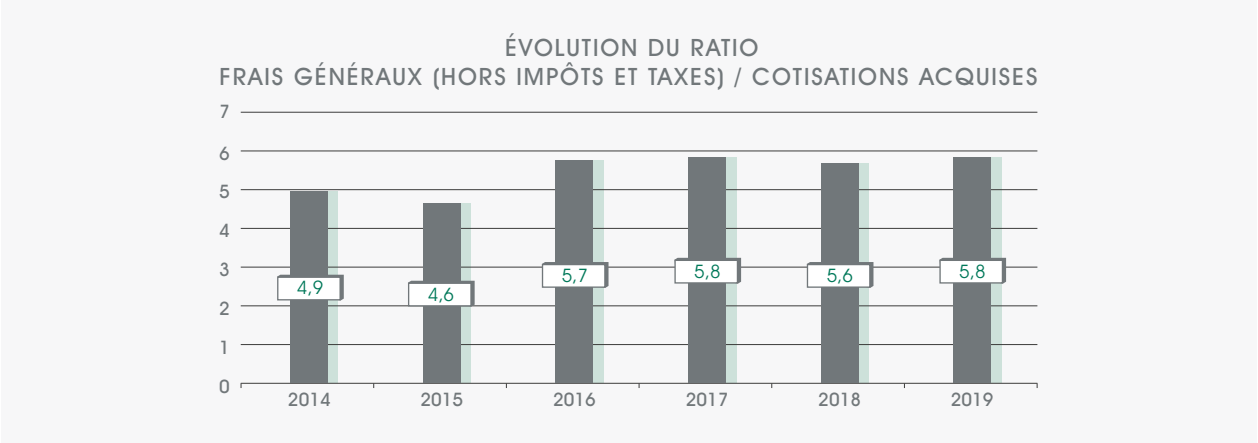

IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Après un résultat exceptionnel de -4,1 M€, le résultat avant impôts s'établit à 10,9 M€ (17,6 M€ en 2018).

La charge d'impôt s'élève à 3,6 M€ (contre 9,9 M€ en 2018) dont 0,6 M€ au titre de redressement fiscal de place (taxe sur les boni 2015) et 0,6 M€ de crédit d'impôt mécénat.

Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établit ainsi à 7,3 M€ contre 7,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

V - LE BILAN

1 | LES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2019, les fonds propres s'élèvent à 165 M€ contre 158 M€ au 31 décembre 2018.

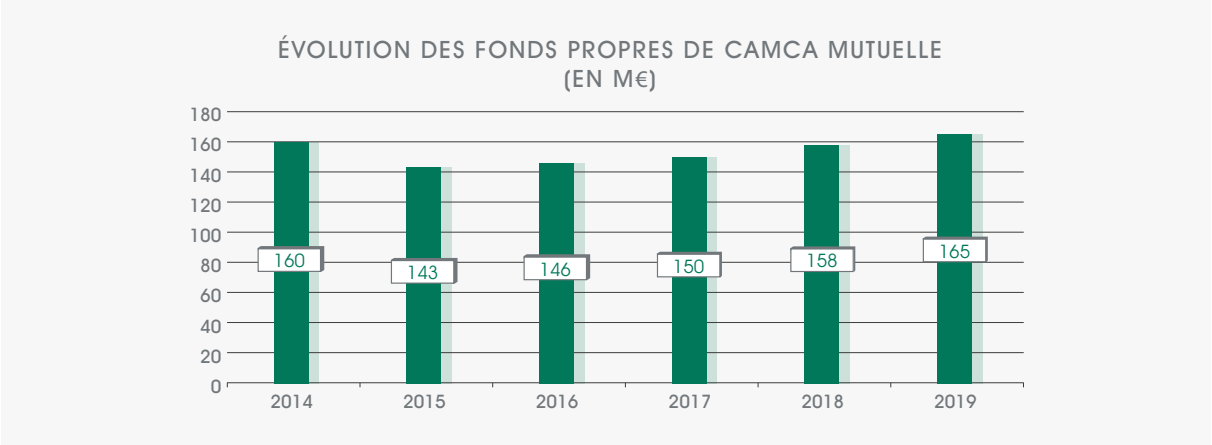

2 | LES PLACEMENTS FINANCIERS

Les encours de placements s'élèvent à 255 M€ contre 261 M€ en 2018.

La variation de 6,0 M€ s'explique par un moindre investissement en OPCVM de 1,0 M€ et par la sortie de 18 M€ d'obligations arrivées à terme compensée par l'investissement de 13 M€ d'obligations.

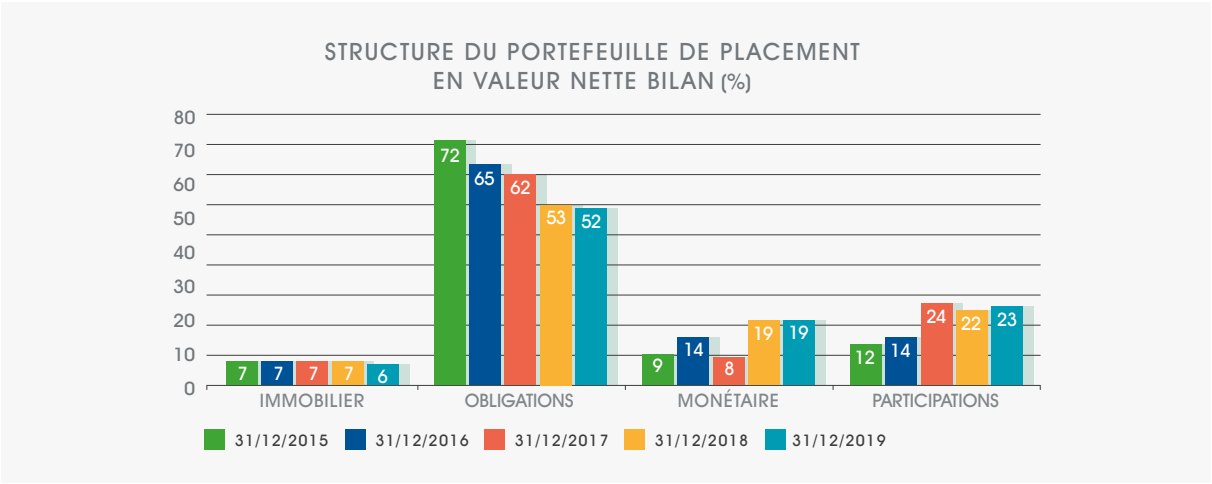

3 | LA MARGE DE SOLVABILITÉ (SOLVABILITÉ II)

À fin 2019, le ratio de solvabilité (couverture du SCR ou capital de solvabilité requis par les fonds propres prudentiels) est estimé à 4,02.

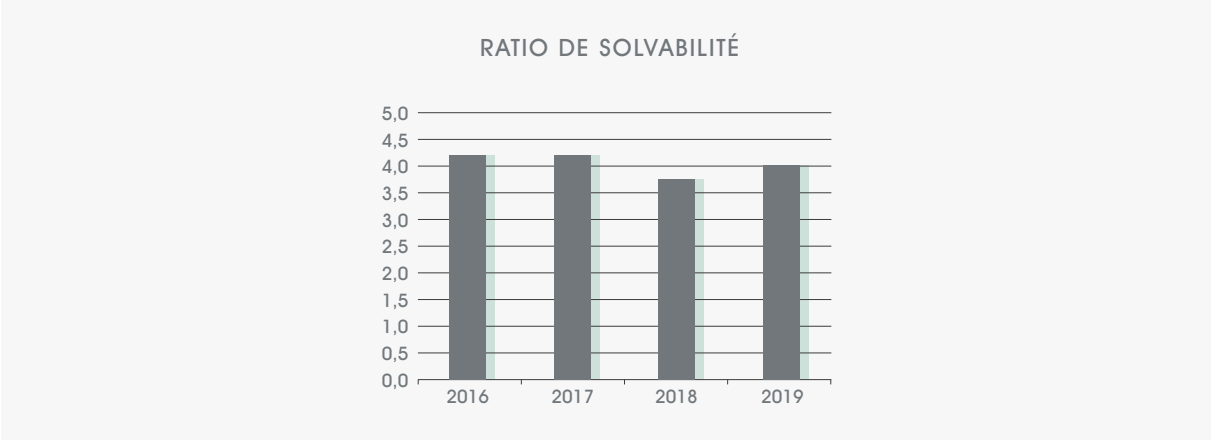

4 | CRÉANCES ET DETTES

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et sauf exception particulière, notamment en cas de contestation des montants facturés, il est précisé que les fournisseurs sont réglés à 30 jours fin de mois ou au comptant.

VI - HORS BILAN

Nous n'avons consenti aucune nouvelle garantie hors bilan au cours de l'exercice.

Le montant des titres nantis à notre profit par les réassureurs est de 37 M€.

VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

CAMCA Mutuelle n'est pas concernée sur l'exercice 2019.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont produits et publiés selon les normes comptables françaises.

I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveraient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et par ricochet des banques elles-mêmes. Le groupe Crédit Agricole, qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagé dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, ainsi que sur son coût du risque, et donc sur son résultat. Le Groupe CAMCA pourrait donc être impacté. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

II - LES FILIALES CONSOLIDÉES

CAMCA Assurance	Cette société commercialise principalement deux produits : l'assurance « Caution des crédits à l'habitat » en liaison avec les Caisses régionales et des assurances « Construction » en liaison avec la CEGC.
CAMCA Courtage	Ce cabinet de courtage place le programme de réassurance de CAMCA Mutuelle tout en étant courtier des activités cartes de CAMCA Mutuelle. Il est aussi l'un des courtiers de CA Leasing & Factoring.
CAMCA Réassurance	Il s'agit d'une société de réassurance dédiée au Groupe CAMCA et au Crédit Agricole.
CAMCA Lux Finance	Il s'agit de la société de gestion du FCP CAMCA Lux Finance.

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTE	NETTE			
CAMCA RÉASSURANCE S.A. 32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	10 000 0 540 0 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	69 895	0
CAMCA Assurance S.A. 32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	97 000 0 54 996 48 164 14 240	33 %	32 010	32 010	0 0 0	319 458	1 503
CAMCA COURTAGE S.A.S. 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 473 0 5 148	100 %	20 520	20 520	0 0 0	17 133	4 150
SCI La Boétie 65 65, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	1 125	538*
SCI HAUSSMANN 122 65, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 0	100 %	483	483	0 0 0	32	-21*

* Remontée de la quote-part de résultat.

III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé net part du Groupe est arrêté à 40,8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (contre 19,1M€ en 2018). Pour mémoire, les porteurs minoritaires sont SACAM Assurance Caution et SACAM Participations. Les retraitements opérés concernent essentiellement l'homogénéisation des méthodes comptables des différentes entités du Groupe et la prise en compte des impôts différés.

Le résultat technique net de réassurance (retraité des éléments liés à la ventilation des frais généraux et des reclassements relatifs au résultat des placements) est de + 83,7 M€, en progression de + 12,9 M€ par rapport à 2018, avec un exercice caractérisé par une diminution globale de la sinistralité (ratio S/P net baissant de 36 % à 33 %), malgré des évolutions contrastées selon les branches d'activité.

Les commissions et participations bénéficiaires à destination des Caisses régionales s'élèvent à 229 M€.

IV - LE BILAN

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2019 atteint 3,0 milliards d'euros, en progression de 6,9 % par rapport au 31 décembre 2018. Cette évolution est liée à l'activité de l'année 2019 (placement de l'encaissement net des commissions et constitution de provisions techniques).

Les capitaux propres part du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à 422 M€, soit 13,9 % du total bilan contre 381 M€ en 2018 soit 13,4 % du total bilan. Les quasi-fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires s'élèvent à 87 M€ (contre 82 M€ fin 2018). Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 508 M€, soit plus de 16,7 % du total bilan.

V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe CAMCA adapte constamment ses moyens à son environnement et a ainsi engagé la refonte de ses systèmes d'information : digitalisation des processus de gestion, changement et mutualisation des logiciels métier, et développement d'un nouvel outil décisionnel.

VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

PRIMES ACQUISES BRUTES DE CESSION EN RÉASSURANCE	2018	2019	VARIATION
Caution habitat	262,9	299,1	36,1
Cartes et parabancaire	205,2	212,2	6,9
Risques opérationnels et construction	69,4	71,4	2,0
Autres	6,5	11,2	4,7
TOTAL	544,0	593,8	49,8

Les primes acquises brutes de cession en réassurance du Groupe CAMCA augmentent de 49,8 M€ (+ 9 %). Cette augmentation est due principalement à la Caution habitat de CAMCA Assurance :

- la progression des primes Caution habitat (+14 %) provient d'une activité d'octroi de prêts à l'habitat par les Caisses régionales soutenue et de la progression du taux d'adossement de la caution, passé de 41,9 % en décembre 2018 à 43,2 % en décembre 2019 ; le taux de prime de la caution augmente légèrement à 1,14 % du montant des prêts assurés (contre 1,13 % en décembre 2018) ;
- les branches cartes, parabancaire, risques opérationnels, construction, et autres progressent également (+5 %) : poursuite de la montée en gamme du parc de cartes, développement du parc de nouveaux modules assurances parabancaires du CAC, augmentation de la flotte Groupe assurée en RC, démarrage d'un nouveau contrat affinitaire.

CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE CESSION EN RÉASSURANCE	2018	2019	VARIATION
Caution habitat	122,6	135,1	12,5
Cartes et parabancaire	44,6	25,8	-18,8
Risques opérationnels et construction	26,0	28,3	2,3
Autres	4,2	6,3	2,1
TOTAL	197,3	195,5	-1,8

La charge de sinistres brute de cession en réassurance du Groupe CAMCA diminue de 1,8 M€ (-1 %). Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- la charge des branches cartes et parabancaire se rétablit après une forte dégradation enregistrée au cours de l'exercice 2018 sur les cartes ;
- les branches risques opérationnels et construction ont connu en 2019 une hausse significative de la sinistralité d'intensité, partiellement compensée par un niveau de dégagement de boni supérieur à celui de 2018, notamment en construction ;
- la hausse de la charge sinistres brute de la branche Caution habitat résulte de la constitution de provisions pour sinistres non encore manifestés sur les prêts de la génération 2019 et d'une amélioration de la charge sinistre des générations antérieures.

Les revenus financiers diminuent de 2,8 M€ ; le taux de rendement comptable du portefeuille obligataire est de 1,75 % contre 1,95 % en 2018.

Les frais généraux augmentent de 3,4 M€ du fait des projets informatiques de CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage ainsi que des investissements dans le modèle interne partiel Caution de CAMCA Assurance en cours de développement.

La charge d'impôt d'un montant de 17,0 M€ (y compris les impôts différés) baisse de 19,9 M€. Retraitée des effets liés au redressement fiscal, la charge d'impôt s'établit à 16,4 M€ (vs 17,0 M€ en 2018), soit une diminution de -0,6 M€.

VII - PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2019, le Groupe CAMCA a poursuivi son plan stratégique « Swing », se positionnant en tant qu'assureur de spécialités, afin de diversifier ses lignes d'activité pour consolider son assise au sein du Crédit Agricole. En 2020, ce plan de diversification continuera dans les domaines de la caution, des risques opérationnels (avec une garantie « cyber » à destination des Caisses régionales) et de l'affinitaire, accompagné de la refonte de la gamme des assurances liées à la Banque au Quotidien.

ANNEXE

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en K€) de CAMCA Mutuelle.

NATURE DES INDICATIONS	2019	2018	2017	2016	2015
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (fonds d'établissement)	400	400	400	400	400
Nombre d'actions émises					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	274 025	262 603	259 612	247 098	239 812
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	15 901	16 830	6 936	6 310	1 849
Impôts sur les bénéfices	3 595	9 933	1 241	20 038	4 955
Participation des salariés dûe au titre de l'exercice	235	217	209	16	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	7 301	7 674	4 255	3 155	-16 639
Montant des bénéfices distribués (1)	0	0	0	0	0
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (2)					
Bénéfice après impôt, mais avant dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bénéfice après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dividende distribué à chaque action (1)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	63,75	58,5	55,75	54	54
Montant de la masse salariale	4 410	4 586	3 904	4 157	4 436
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	2 797	2 926	2 664	2 683	2 393

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants.
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

COMPTES ANNUELS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

(DONNÉES EN K€)			2019	2018
1	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ OU COMPTE DE LIAISON AVEC LE SIÈGE			
2	ACTIFS INCORPORELS		15 516	10 965
3	PLACEMENTS		255 384	261 212
	3a	Terrains et constructions	15 422	15 484
	3b	Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	58 275	58 275
	3c	Autres placements	181 687	187 452
4	PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE			
5	PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		42 178	58 515
	5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
	5d	Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	36 283	47 099
	5f	Provisions pour participations aux bénéfices (non-vie)	5 895	11 416
6	CRÉANCES		42 049	43 471
	6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	35 645	38 658
		6aa Primes restant à émettre	*28 461*	*31 050*
		6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*7 184*	*7 609*
	6b	Créances nées d'opérations de réassurance	0	8
	6c	Autres créances	6 404	4 805
		6ca Personnel	*20*	*20*
		6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*138*	*55*
		6cc Débiteurs divers	*6 246*	*4 730*
7	AUTRES ACTIFS		11 959	18 614
	7a	Actifs corporels d'exploitation	1 425	1 556
	7b	Comptes courants et caisse	10 534	17 058
8	COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		2 128	2 240
	8a	Intérêts et loyers acquis non échus	1 197	1 418
	8b	Frais d'acquisition reportés	0	0
	8c	Autres comptes de régularisation	932	821
TOTAL GÉNÉRAL			369 213	395 016

BILAN PASSIF

(DONNÉES EN K€)		2019	2018
1	CAPITAUX PROPRES	165 382	158 081
1a	Fonds d'établissement	400	400
1d	Autres réserves	157 681	150 008
1e	Report à nouveau	0	0
1f	Résultat de l'exercice	7 301	7 674
2	PASSIFS SUBORDONNÉS		
3	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	144 303	156 868
3a	Provisions pour primes non acquises	0	0
3d	Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	117 998	127 816
3f	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie)	24 438	26 507
3g	Provision pour égalisation	1 867	2 546
4	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
5	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 213	19 108
6	DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	24	30
7	AUTRES DETTES	34 821	58 189
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 602	25 024
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	10 778	17 876
7e	Autres dettes :	13 441	15 289
7eb	*Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus*	*0*	*7*
7ec	*Personnel*	*1 423*	*1 407*
7ed	*État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques*	*2 710*	*3 247*
7ee	*Créanciers divers*	*9 308*	*10 628*
8	COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	2 470	2 740
TOTAL GÉNÉRAL		369 213	395 016

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS		2019	2018
1	ENGAGEMENTS REÇUS		
2	ENGAGEMENTS DONNÉS		
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b	Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d	Autres engagements donnés		
3	VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	37 393	53 046
4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5	VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6	AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7	ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)		OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2019	2018
1	PRIMES ACQUISES	274 025	47 131	226 894	204 265
	1a Primes	274 025	47 131	226 894	204 265
	1b Variation des primes non acquises				
2	PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	3 232	0	3 232	3 467
3	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	2 376	0	2 376	2 342
4	CHARGES DES SINISTRES	-54 538	-4 225	-50 313	-30 189
	4a Prestations et frais payés	-64 355	-15 042	-49 314	-30 989
	4b Charges des provisions pour sinistres	9 817	10 816	-999	800
5	CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	0	0	0	0
6	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-83 606	-5 546	-78 060	-77 420
7	FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-88 061	-4 867	-83 195	-82 431
	7a Frais d'acquisition	-84 128	0	-84 128	-82 079
	7b Frais d'administration	-3 934	0	-3 934	-3 804
	7c Commissions reçues des réassureurs	0	-4 867	4 867	3 452
8	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-12 304	0	-12 304	-11 483
9	VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	679	0	679	213
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		41 804	32 494	9 310	8 764

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)		2019	2018
1	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	9 310	8 764
2	RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	0	0
3	PRODUITS DES PLACEMENTS	10 023	10 669
	3a Revenus des placements	9 361	10 501
	3b Autres produits des placements	152	152
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	509	16
4	PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	0	0
5	CHARGES DES PLACEMENTS	-853	-957
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-173	-240
	5b Autres charges des placements	-447	-520
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-233	-197
6	PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-3 232	-3 467
7	AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	29	20
8	AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 146	2 796
	9a Produits exceptionnels	1 338	26 550
	9b Charges exceptionnelles	-5 484	-23 754
10	PARTICIPATION DES SALARIÉS	-235	-217
11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-3 595	-9 933
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		7 301	7 674

VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des assurances au 31 décembre 2019.

(DONNÉES EN K€)		DOMMAGES CORPORELS		R.C. AUTOMOBILE	DOMMAGES AUTOMOBILE	TOTAL AUTOMOBILE
		CONTRATS INDIVIDUELS CAT. 20	CONTRATS COLLECTIFS CAT. 21	CAT. 22	CAT. 23	CAT. 22 ET 23
1	PRIMES ACQUISES	0	72 158	1 677	5 777	7 454
	1a Primes	0	72 158	1 677	5 777	7 454
	1b Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0
2	CHARGES DES PRESTATIONS	0	16 629	1 013	5 164	6 177
	2a Prestations et frais payés	0	28 058	860	4 280	5 140
	2b Charges des provisions pour prestations diverses	0	-11 429	153	884	1 037
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	0	55 529	664	613	1 277
5	FRAIS D'ACQUISITION	0	19 450	85	1 005	1 089
6	AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	0	3 072	71	246	317
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	0	22 521	156	1 251	1 406
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	0	471	129	98	226
8	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	17 322	0	684	684
C	SOLDE FINANCIER	0	-16 851	129	-586	-457
9	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	0	12 165	769	805	1 573
10	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	0	9 235	189	511	701
11	PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	-13 176	327	98	425
12	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	3 296	0	0	0
13	COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	0	310	199	244	443
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	0	12 500	54	-49	4
RÉSULTAT TECHNIQUE		0	3 657	583	-1 174	-591
HORS COMPTE						
14	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0
15	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0
16	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	0	12 992	4 901	3 325	8 225
17	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	0	24 420	4 748	2 440	7 188
18	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	2 196	0	938	938
19	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	1 939	0	857	857

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des assurances au 31 décembre 2019 (suite).

(DONNÉES EN K€)		DOMMAGES AUX BIENS PARTICULIERS CAT. 24	DOMMAGES AUX BIENS PROF. CAT. 25	TOTAL DOMMAGES AUX BIENS CAT. 24 À 26	CATAS-TROPHES NATURELLES CAT. 27	R.C. GÉNÉRALE CAT. 28	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES CAT. 29 À 31
1	PRIMES ACQUISES	47	145 250	145 297	16 459	14 190	12 226
1a	Primes	47	145 250	145 297	16 459	14 190	12 226
1b	Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0	0
2	CHARGES DES PRESTATIONS	18	20 005	20 023	489	8 433	365
2a	Prestations et frais payés	26	20 430	20 456	758	6 821	2 412
2b	Charges des provisions pour prestations diverses	-8	-425	-434	-269	1 612	-2 048
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	28	125 245	125 274	15 970	5 757	11 861
5	FRAIS D'ACQUISITION	0	55 609	55 610	6 600	238	378
6	AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	2	6 216	6 218	2 712	604	520
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2	61 825	61 827	9 313	842	899
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	1	871	872	12	1 141	0
8	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	50 195	50 195	6 166	0	9 239
C	SOLDE FINANCIER	1	-49 324	-49 323	-6 154	1 141	-9 239
9	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	30	16 409	16 439	2 258	9 367	2 982
10	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	12	1 537	1 548	292	1 132	2 070
11	PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	2 107	2 107	0	2 417	-2 027
12	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	-418	-418	0	133	2 534
13	COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	6	1 799	1 805	11	1 857	115
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	13	11 384	11 397	1 954	3 828	289
RÉSULTAT TECHNIQUE		14	2 713	2 727	-1 451	2 227	1 434
HORS COMPTE							
14	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0	0
15	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0	0
16	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	42	31 184	31 227	377	49 148	48
17	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	51	31 610	31 660	647	47 536	2 096
18	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	19 211	19 211	0	0	2 093
19	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	22 063	22 063	0	0	1 648

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des assurances au 31 décembre 2019 (suite).

(DONNÉES EN K€)		TRANSPORTS	CONS-TRUCTION DOMMAGES & R.C.	CRÉDIT ET CAUTION	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES	ACCEPTA-TIONS EN FRANCE	TOTAL GÉNÉRAL
		CAT. 34	CAT. 35 ET 36	CAT. 37 ET 38	CAT. 20 À 38		
1	PRIMES ACQUISES	37	4 438	748	273 006	1 019	274 025
1a	Primes	37	4 438	748	273 006	1 019	274 025
1b	Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0	0
2	CHARGES DES PRESTATIONS	0	2 356	0	54 473	-614	53 859
2a	Prestations et frais payés	0	597	0	64 243	112	64 355
2b	Charges des provisions pour prestations diverses	0	1 760	0	-9 770	-726	-10 496
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	37	2 081	748	218 533	1 633	220 166
5	FRAIS D'ACQUISITION	0	482	11	83 858	269	84 128
6	AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	2	189	32	13 666	196	13 862
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2	671	43	97 524	465	97 989
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	0	497	0	3 220	13	3 232
8	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	0	0	83 606	0	83 606
C	SOLDE FINANCIER	0	497	0	-80 386	13	-80 373
9	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	37	1 537	320	46 678	453	47 131
10	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	0	60	0	15 039	3	15 042
11	PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	-231	0	-10 484	-332	-10 816
12	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	0	5 546	0	5 546
13	COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	1	266	41	4 849	18	4 867
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	36	1 442	279	31 729	764	32 494
RÉSULTAT TECHNIQUE		-1	465	426	8 894	417	9 310

HORS COMPTE							
14	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0	0
15	PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0	0
16	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	0	15 457	0	117 474	524	117 998
17	PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	0	13 698	0	127 245	571	127 816
18	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	0	0	24 438	1 867	26 305
19	AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	0	0	26 507	2 546	29 053

LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS

I - PLACEMENTS IMMOBILIERS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R 343-10
					VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
PARTS ET ACTIONS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES ET SCPI								
59 999	02	SCI La Boétie 65	F	FR	9 146 788,58		9 146 788,58	30 224 443,70
3 168	05	SCI Haussmann 122	F	FR	482 958,49		482 958,49	1 793 276,89
10 800	08	SCI Segur	F	FR	2 291 926,66		2 291 926,66	4 646 700,00
35 000	09	SCI Segur 2	F	FR	3 500 000,00		3 500 000,00	7 644 700,00
TOTAL					15 421 673,73	0,00	15 421 673,73	44 309 120,59
5 832		SCPI EDISSIMMO	F	FR	1 066 899,20		1 066 899,20	1 126 042,56
TOTAL					1 066 899,20	0,00	1 066 899,20	1 126 042,56
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (EN €)					16 488 572,93	0,00	16 488 572,93	45 435 163,15

II - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS
DÉTENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION) AU 31 DÉCEMBRE 2019

2.1. | VALEURS ESTIMÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R. 343-9

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE RÉALISATION ART. R 343-9	VALEUR DE REMBOURSEMENT
					VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE AU BILAN		
OBLIGATIONS D'ÉTAT									
AT0000A001X2	2 000 000	AUST GOVE BON 3.5 % 15-09-21	F	FR	1 821 200,00	149 701,77	1 970 901,77	2 140 500,00	2 000 000,00
FR0010070060	1 200 000	FRENCH REP 4.75 % 25-04-35	F	FR	1 156 200,00	14 015,63	1 170 215,63	2 051 760,00	1 200 000,00
FR0010192997	2 000 000	FRENCH REP 3.75 % 25-04-21	F	FR	1 971 500,00	24 426,47	1 995 926,47	2 114 400,00	2 000 000,00
FR0011059088	2 000 000	FRENCH REP 3.25 % 25-10-21	F	FR	2 037 120,00	-29 676,99	2 007 443,01	2 141 400,00	2 000 000,00
FR0012517027	4 000 000	FRAN GOVE BON 0.5 % 25-05-25	F	FR	3 748 720,00	111 457,08	3 860 177,08	4 175 800,00	4 000 000,00
TOTAL (EN €)					10 734 740,00	269 923,96	11 004 663,96	12 623 860,00	11 200 000,00
AUTRES OBLIGATIONS COTÉES									
BE6285455497	1 750 000	ANHE 2.0 % 17-03-28 EMTN	F	FR	1 745 765,00	1 155,75	1 746 920,75	1 958 250,00	1 750 000,00
DE0002760980	12 000 000	KRED WI 3.5 07-21	F	FR	13 780 600,00	-1 405 330,25	12 375 269,75	12 719 400,00	12 000 000,00
DE000A1RET49	2 000 000	KFW 1.125 % 15-01-20	F	FR	1 950 340,00	49 344,17	1 999 684,17	2 001 300,00	2 000 000,00
DE000A2R9ZU9	2 050 000	DAIM IN 0.625 05-27	F	FR	2 036 736,50	253,42	2 036 989,92	2 037 187,50	2 050 000,00
DE000A2TSDD4	600 000	DEUT TE 0.875 03-26	F	FR	598 338,00	172,88	598 510,88	619 020,00	600 000,00
FR0000483075	2 000 000	SNCF R 6.0 % 12-10-20 EMTN	F	FR	2 568 160,00	-506 579,18	2 061 580,82	2 100 200,00	2 000 000,00
FR0010198036	3 630 000	CADES 3.75 % 25-10-20	F	FR	4 145 152,50	-460 716,24	3 684 436,26	3 755 053,50	3 630 000,00
FR0010405894	1 000 000	NATIXIS EUAR10+0.0 % 15-12-21	F	FR	683 800,00	269 314,27	953 114,27	1 002 970,00	1 000 000,00
FR0010767566	3 000 000	CADES 4.25 % 25-04-20 EMTN	F	FR	2 979 810,00	18 863,51	2 998 673,51	3 044 400,00	3 000 000,00
FR0011333186	4 000 000	CADES 2.5 % 25-10-22 EMTN	F	FR	4 063 200,00	-44 055,27	4 019 144,73	4 330 480,00	4 000 000,00
FR0011462746	3 800 000	UNIO NATL 2.25 % 05-04-23 EMTN	F	FR	3 796 314,00	2 206,59	3 798 520,59	4 121 024,00	3 800 000,00
FR0011755156	3 000 000	UNIO NATL INT 2.375 % 25-05-24	F	FR	2 995 020,00	2 420,08	2 997 440,08	3 344 700,00	3 000 000,00
FR0012143451	4 200 000	UNIO NAT INTE 0.875 % 25-10-22	F	FR	4 162 410,00	25 129,47	4 187 539,47	4 344 480,00	4 200 000,00
FR0012159812	7 000 000	CADES 1.375 % 25-11-24	F	FR	6 952 400,00	23 853,50	6 976 253,50	7 555 800,00	7 000 000,00
FR0012537124	4 000 000	UNIO NAT INTE 0.625 % 17-02-25	F	FR	3 953 520,00	22 186,79	3 975 706,79	4 161 800,00	4 000 000,00
FR0012602761	2 500 000	ENGIE 1.0 % 13-03-26 EMTN	F	FR	2 379 500,00	46 108,90	2 425 608,90	2 632 250,00	2 500 000,00
FR0012663169	1 300 000	VEOLIA ENV 1.59 % 10-01-28 EMTN	F	FR	1 226 875,00	22 809,49	1 249 684,49	1 419 080,00	1 300 000,00
FR0013020450	3 300 000	UNIO NAT 1.25 % 21-10-27 EMTN	F	FR	3 265 119,00	11 517,09	3 276 636,09	3 606 075,00	3 300 000,00
FR0013063609	1 700 000	GROUPE D 1.25 % 30-05-24 EMTN	F	FR	1 722 007,00	-10 044,19	1 711 962,81	1 793 075,00	1 700 000,00
FR0013144003	800 000	SANOFI 1.125 % 05-04-28 EMTN	F	FR	793 064,00	2 044,25	795 108,25	861 120,00	800 000,00
FR0013152899	700 000	RTE EDF 1.0 % 19-10-26 EMTN	F	FR	690 634,00	3 156,31	693 790,31	733 145,00	700 000,00
FR0013241676	600 000	ORANGE 1.5 % 09-09-27 EMTN	F	FR	596 154,00	941,23	597 095,23	648 240,00	600 000,00
FR0013248507	2 000 000	SUEZ 1.0 % 03-04-25 EMTN	F	FR	1 993 880,00	2 021,94	1 995 901,94	2 086 600,00	2 000 000,00
FR0013396512	400 000	ORANGE 1.125 % 15-07-24 EMTN	F	FR	399 856,00	12,93	399 868,93	416 800,00	400 000,00
FR0013399060	1 000 000	AUCHAN 2.625 % 30-01-24 EMTN	F	FR	996 860,00	519,15	997 379,15	1 071 600,00	1 000 000,00
FR0013421815	2 000 000	CREDIT AGRICOLE LONDON 1.0 % 03-07-29	F	FR	1 992 540,00	391,02	1 992 931,02	2 074 300,00	2 000 000,00
FR0013425139	2 300 000	MMS USA 0.625 06-25	F	FR	2 283 440,00	1 471,87	2 284 911,87	2 268 605,00	2 300 000,00
FR0013456431	500 000	PERNOD RICARD 0.5 % 24-10-27	F	FR	498 555,00	31,85	498 586,85	501 075,00	500 000,00
XS0953564191	4 000 000	CASA LN 3.125 % 17-07-23 EMTN	F	FR	3 984 440,00	8 999,12	3 993 439,12	4 447 200,00	4 000 000,00
XS1069776232	5 000 000	LANDW RENTENBANK 1,25 % 14-0522	F	FR	4 963 850,00	24 865,30	4 988 715,30	5 199 750,00	5 000 000,00
XS1190624038	1 062 000	STATOIL 1.25 % 17-02-27 EMTN	F	FR	1 092 498,70	-11 688,40	1 080 810,30	1 136 658,60	1 062 000,00
XS1204154410	2 000 000	CRED AGRI SA 2.625 % 17-03-27	F	FR	1 852 200,00	48 336,10	1 900 536,10	2 248 800,00	2 000 000,00
XS1233732194	1 200 000	MICHELIN FINA SA 1.125 % 28-05-22	F	FR	1 199 604,00	237,99	1 199 841,99	1 234 380,00	1 200 000,00
XS1372839214	2 500 000	VODAFONE 2.2 % 25-08-26 EMTN	F	FR	2 473 350,00	8 785,52	2 482 135,52	2 780 750,00	2 500 000,00
XS1382791975	1 000 000	DEUT TELECOM 1.5 % 03-04-28	F	FR	991 620,00	2 439,94	994 059,94	1 072 700,00	1 000 000,00
XS1388661735	700 000	DEUT POST 1.25 % 01-04-26 EMTN	F	FR	696 542,00	1 233,45	697 775,45	742 035,00	700 000,00
XS1408317433	800 000	ORANGE 1.0 % 12-05-25 EMTN	F	FR	791 624,00	3 273,13	794 897,13	831 280,00	800 000,00
XS1410582586	2 100 000	EAD 0.875 % 13-05-26 EMTN	F	FR	2 084 838,00	5 324,24	2 090 162,24	2 186 625,00	2 100 000,00
XS1550135831	4 400 000	CASA L 1.0 % 16-09-24 EMTN	F	FR	4 399 736,00	24,14	4 399 760,14	4 571 160,00	4 400 000,00
XS1577586321	500 000	CIE ST GOBAIN 1.0 % 17-03-25 EMTN	F	FR	494 260,00	1 937,40	496 197,40	518 100,00	500 000,00
XS1606720131	6 000 000	QUEB MONT 0.875 % 04-05-27	F	FR	5 950 440,00	12 659,31	5 963 099,31	6 340 500,00	6 000 000,00
XS1612543121	2 100 000	GE 1.5 % 17-05-29	F	FR	2 084 040,00	3 180,67	2 087 220,67	2 183 160,00	2 100 000,00
XS1617845083	3 100 000	IBM INT 0.95 05-25	F	FR	3 094 761,00	1 628,64	3 096 389,64	3 221 985,00	3 100 000,00
XS1619568303	2 200 000	UNIBAIL RODAMCO 1.5 05-29	F	FR	2 196 172,00	708,71	2 196 880,71	2 346 740,00	2 200 000,00
XS1681519184	1 800 000	GSK CAP 1.0 % 12-09-26	F	FR	1 798 308,00	399,02	1 798 707,02	1 893 960,00	1 800 000,00
XS1839680680	800 000	MANPOWER 1.75 % 22-06-26	F	FR	796 512,00	595,44	797 107,44	848 440,00	800 000,00
XS1881574591	400 000	CIE SAINT GOBAIN 0.875 09-23	F	FR	399 884,00	26,05	399 910,05	411 360,00	400 000,00
XS1907118894	900 000	AT AND T INC 1.05 % 05-09-23	F	FR	909 540,00	-2 111,37	907 428,63	925 155,00	900 000,00
XS1958307461	1 300 000	CA 1.75 % 05-03-29 EMTN	F	FR	1 289 756,00	743,59	1 290 499,59	1 424 085,00	1 300 000,00
XS1979280853	1 000 000	VERIZON CO 0.875 04-27	F	FR	996 310,00	317,42	996 627,42	1 027 250,00	1 000 000,00
XS2010447238	1 750 000	BMW FIN 0.75 % 13-07-26 EMTN	F	FR	1 743 402,50	484,88	1 743 887,38	1 797 337,50	1 750 000,00
TOTAL (EN €)					121 533 738,20	-1 808 398,38	119 725 339,82	126 597 441,10	119 742 000,00
TOTAL (A) (EN €)					132 268 478,20	-1 538 474,42	130 730 003,78	139 221 301,10	130 942 000,00

2.2. | VALEURS ESTIMÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R. 343-10

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R 343-10
					VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
ACTIONS DE SICAV & FCP								
FR0000291239	1 012	CPR CASH P SI.	F	FR	22 571 091,40	0,00	22 571 091,40	22 571 091,40
FR0007038138	14,813	AMUNDI 3 M I	F	FR	15 629 002,36	54 232,58	15 574 769,78	15 574 769,78
FR0007435920	46,780	AMUNDI CASH INSTITUT SRI-IC	F	FR	10 216 273,53	11 060,37	10 205 213,16	10 205 213,16
TOTAL (EN €)					48 416 367,29	65 292,95	48 351 074,34	48 351 074,34
ACTIONS NON COTÉES								
	25	ADICAM	F	FR	381,12		381,12	381,12
	1	CAAS	F	FR	10,00		10,00	10,00
	1	CA GIP	F	FR	1,00		1,00	1,00
TOTAL (EN €)					392,12	0,00	392,12	392,12
TOTAL (B) (EN €)					48 416 759,41	65 292,95	48 351 466,46	48 351 466,46
TOTAL GÉNÉRAL (A+ B) (EN €)					180 685 237,61	-1 603 767,37	179 081 470,24	187 572 767,56

III - TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R 343-10
					VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
	32 300	CAMCA REASSURANCE	L	LU	5 745 226,83		5 745 226,83	5 745 226,83
	11 220	CAMCA ASSURANCE	L	LU	32 010 000,00		32 010 000,00	32 010 000,00
	250	CAMCA COURTAGE	L	FR	20 520 000,00		20 520 000,00	20 520 000,00
TOTAL (EN €)					58 275 226,83	0,00	58 275 226,83	58 275 226,83

IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
			VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
Prêts au personnel et autres prêts						
TOTAL (EN €)				0,00	0,00	0,00

V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE RÉALISATION
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	1 814 680,21	1 814 680,21
Intérêts courus et non échus	1 196 746,25	1 196 746,25
Banques et compte sur livret	10 534 172,65	10 534 172,65
TOTAL (EN €)	13 545 599,11	13 545 599,11

VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR DE RÉALISATION
A OBLIGATIONS D'ÉTAT					774 472,92
ES00000128B8	66 000	ESPAGNE 0,75 % 16-300721	L	ES	67 460,00
FR0010447367	35 000	OATE 1,80 % 07-250740 INDX	L	FR	65 294,92
FR0013344751	630 000	FRANCE EMPRUNT D'ETAT 0 % 18-250324	L	FR	641 718,00
B AUTRES VALEURS					36 608 249,14
DE000A0HMM15	47	MEAG MUNICH RE PLACEMENT	L	DE	59 050,33
DE000A1UDWM7	191 000	SIEMENS FINANCE 1,75 % 13-120321	L	LU	198 439,00
FR0000096166	43	SICAV HSBC FRENCH GOV.BONDS	L	FR	10 374,61
FR0000971293	37	FCP HSBC EURO GVT BD FD C 3DEC	L	FR	132 930,27
FR0007448568	26 296	FCP FRACOM	L	FR	672 388,00
FR0010757773	3 265	FCP CCR CRÉDIT EURO	L	FR	455 696,00
IE00B3F81R35	1 400	FCP ISHARES CORE EURO CORP BOND	L	LU	187 544,00
LU0091963743	8 214	CAMCA LUX FINANCE GESTION CAMCA RE	L	LU	30 956 993,54
LU0353175895	2 445	SICAV SWISS RE(LUX) I GL BDS EURO A	L	LU	2 945 583,00
XS1567475303	972	SEB 0,3 % 17-170222	L	SE	980 286,77
XS1734307280	5	BNG 2,125 % 17-141220	L	FR	8 963,62
C LIQUIDITÉS					10 000,00
		LIQUIDITÉS	L	FR	10 000,00
TOTAL (EN €)					37 392 722,06

VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN €)

7.1. | ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR NATURE

	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
VALEURS MOBILIÈRES			
Obligations et titres participatifs	132 268 478	130 730 004	139 221 301
Valeurs d'État	*10 734 740*	*11 004 664*	*12 623 860*
Autres valeurs cotées	*121 533 738*	*119 725 340*	*126 597 441*
Actions et autres valeurs mobilières	107 758 885	107 693 592	107 752 736
Actions (titres de placements)	*48 416 759*	*48 351 466*	*48 351 466*
Actions (titres de participation)	*58 275 227*	*58 275 227*	*58 275 227*
Autres valeurs mobilières	*1 066 899*	*1 066 899*	*1 126 043*
TOTAL	240 027 363	238 423 596	246 974 037
IMMEUBLES ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES			
Parts de SCI	15 421 674	15 421 674	44 309 121
TOTAL	15 421 674	15 421 674	44 309 121
PRÊTS ET EFFETS ASSIMILÉS			
Non admis en représentation des engagements techniques	0	0	0
TOTAL	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS	255 449 037	253 845 270	291 283 158
AUTRES ACTIFS			
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	1 814 680	1 814 680	1 814 680
Intérêts courus non échus	1 196 746	1 196 746	1 196 746
Comptes courants bancaires	10 534 173	10 534 173	10 534 173
Valeurs données en nantissement	0	0	0
TOTAL	13 545 599	13 545 599	13 545 599
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	268 994 636	267 390 869	304 828 757

7.2. | ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR MODE D'ESTIMATION

	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
Valeurs estimées selon l'art. R. 343-9	132 268 478	130 730 004	139 221 301
Valeurs estimées selon l'art. R. 343-10	136 726 158	136 660 865	165 607 456
Valeurs non admises en représentation des engagements techniques	0	0	0
TOTAL	268 994 636	267 390 869	304 828 757
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS			37 392 722

VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF (DONNÉES EN K€)				2019
3	PLACEMENTS			255 384
	3a	Terrains et constructions		15 422
			Immeubles et parts de sociétés immobilières	15 422
	3b	Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		58 275
			Actions (titres de participation)	58 275
	3c	Autres placements		181 687
		Obligations et titres participatifs		
			Valeurs d'État	10 735
			Autres valeurs cotées	121 534
		Actions et autres valeurs mobilières		
			Actions (titres de placements)	48 351
			Autres valeurs mobilières	1 067
		Prêts et effets assimilés		0
		Valeurs données en nantissement		0
6	CRÉANCES			1 815
	6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		
			Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	1 815
7	AUTRES ACTIFS			10 534
	7b	Comptes courants et caisse		
			Comptes courants bancaires	10 534
8	COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF			2 129
	8a	Intérêts et loyers acquis non échus		
			Intérêts courus non échus	1 197
	8c	Autres comptes de régularisation		
			Obligations et titres participatifs	
			Amortissement des différences sur les prix de remboursement	932
TOTAL ACTIF				269 861

PASSIF (DONNÉES EN K€)				2019
8	COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF			2 470
		Obligations et titres participatifs		
			Différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 470
TOTAL PASSIF				2 470
TOTAL DES PLACEMENTS (EN K€)				267 391

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2019 a été marqué par les faits caractéristiques suivants :

La société CAMCA est inscrite dans un projet de digitalisation (programme iDigit). L'exercice 2019 a ainsi été caractérisé par la poursuite des projets informatiques suivants : la digitalisation des processus de gestion, la poursuite du projet de changement de l'outil métier de gestion avec notamment la mise en production, depuis novembre 2018, de l'outil CLEVA sur le périmètre des affaires nouvelles du produit « Voyages sociétaires », et l'évolution de l'informatique relatif au décisionnel.

Le résultat avant impôts s'établit à 10,9 M€ (17,6 M€ en 2018).

La charge d'impôt s'élève à 3,6 M€ (y compris le paiement d'un redressement fiscal pour 0,6 M€ et nette d'un crédit d'impôt mécénat de 0,6 M€). Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établit donc à 7,3 M€ (7,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 est anticipé au 29 novembre 2019 concernant les données techniques de gestion (primes, sinistres, commissions, provisions techniques) et au 6 décembre 2019 concernant les frais généraux. Un environnement de contrôle adapté à ces modalités de clôture a été mis en place.

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par l'arrêté du 28 décembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016. À défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 précité, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Le règlement ANC n° 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur entrant en vigueur dès l'exercice 2018, ne concerne pas l'entité sur la période.

Le règlement ANC n° 2018-02 du 6 juillet 2018 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source est appliqué sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019.

La mise en application du règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux taux à utiliser pour le calcul des provisions techniques de prestations d'incapacité de travail et d'invalidité est sans incidence significative sur les comptes de CAMCA Mutuelle (aucune rente n'a été provisionnée au 31 décembre 2019).

La société est consolidée :

- dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, à Montrouge (92), immatriculée sous le n° 784 608 416. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre ;
- et dans les comptes du Groupe Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, à Paris (75008), immatriculée sous le n° 784 338 527. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

1 | ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels représentent les frais de développement, le coût des logiciels acquis ainsi que les frais de mise en place de ces logiciels.

L'ensemble est amorti linéairement sur une durée de trois à sept ans.

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives.

- un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
- les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.
- les six critères suivants doivent être respectés :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
  - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
  - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
  - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des développements informatiques.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet, soit une durée de sept ans en linéaire.

Lorsque la durée d'utilisation ne peut pas être estimée avec suffisamment de fiabilité, une durée maximale de cinq ans s'applique.

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 2 286 K€.

3 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêts pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

3.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R. 332-2 alinéa 9 Bis du Code des assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées sont assimilées aux immeubles.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles : 2 %
- Agencements : 10 %

3.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique apparaît la valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés CAMCA Courtage S.A.S., CAMCA Réassurance S.A., CAMCA Assurance S.A. et 2 SCI.

3.3. AUTRES PLACEMENTS

Ils sont composés des éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R. 332-2 du Code des assurances) et des autres actifs détenus à long terme.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances.

3.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des assurances et fait l'objet d'une double évaluation :

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente.
  Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque les moins-values latentes constatées à la date d'arrêté ont un caractère durable. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée d'un an.
- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée. Au 31 décembre 2019, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

La valeur de réalisation correspond au cours de bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

4 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Trois natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique :

- les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux primes non acquises de l'exercice ;
- les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé ;
- les provisions pour participations aux bénéfices cédées.

5 | PRIMES ACQUISES NON ÉMISES

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises sur l'exercice.

Pour les affaires déjà existantes, elles sont déterminées, sur la base de la date d'effet du contrat, de la façon suivante :

- application d'une méthode statistique pour les contrats déclaratifs à échéances mensuelles,
- application d'une reprise de la prime HT nette d'annulation et de ristourne de l'année N-1 ou du trimestre T-1 pour les contrats à échéances annuelles ou trimestrielles proratisée par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Pour les nouvelles affaires, les primes acquises non émises sont déterminées sur base de la communication d'une prime estimée par le service production calculée selon les éléments du contrat, puis application du prorata par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Les primes acquises non émises sont présentées au bilan nettes de commissions sur primes à émettre. Ces dernières sont déterminées en appliquant le taux de commission contractuel sur primes émises au montant des primes acquises non émises calculées.

6 | AUTRES ACTIFS

6.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

6.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

7 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

7.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

7.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

7.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Est portée ici la différence de prix de remboursement des obligations.

8 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts.

9 | AUTRES RÉSERVES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves :

- les réserves statutaires et facultatives.

Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'assemblée générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité défini par l'article R. 334-3 du Code des assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme ;
- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

10 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Parmi les provisions techniques figurent les provisions pour primes non acquises, les provisions pour sinistres à payer (non-vie), les provisions pour participations bénéficiaires et ristournes (non-vie) et la provision pour égalisation.

10.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises sont constituées pour les primes émises avant la clôture dont les effets sont postérieurs au 1er janvier 2020. Les provisions sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas à couvrir les sinistres et frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats. Elles sont constituées brutes des frais d'acquisition. Au 31 décembre 2019, aucune provision pour risques en cours n'a été constituée.

10.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer,
- la provision pour sinistres tardifs,
- les prévisions de recours à encaisser,
- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas complètement terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R 331-15 à R 331-36 du Code des assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes actuarielles appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (<0,8M€) : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la duration (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits ;
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves ;
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés *in fine* par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur ») ;

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est estimé afin de répondre aux dispositions de l'article 143-11 du règlement ANC n° 2015-11.

Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par garantie. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.
Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres non encore manifestés est déterminée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n° 2015-11.

10.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES (NON-VIE)

Figurent sous cette rubrique :

- l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE et des nouveaux produits parabancaires à reverser aux sociétaires ;
- les participations bénéficiaires sur les autres produits ;
- les participations bénéficiaires sur acceptations.

10.4. PROVISION POUR ÉGALISATION

Elle est destinée à faire face, notamment, aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels et attentats. Elle est calculée conformément aux articles R 331-6 alinéa 6°, R 331-33 et suivants du Code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée au titre du risque attentat (pool Gareat).

11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autres.

La provision pour indemnité de retraite des salariés (hors cadres de direction Crédit Agricole) est calculée selon la méthode des unités de crédit projeté sur la base d'une hypothèse de départ à l'âge de 65 ans. Cette méthode tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2019 est de 0,98 %.

La provision pour risques et charges, constituée en 2016 pour un montant de 3 230 K€ au titre du reversement, dans le cadre d'une convention de mécénat, d'une donation à la Fondation Crédit Agricole solidarité et développement a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice pour un montant de 656 K€, de la même façon que sur l'exercice 2018.

12 - RÉASSURANCE

12.1. CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
  - traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant,
  - traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion,
  - traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes,
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres,
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire,
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finite.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de bourse.

12.2. ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

CAMCA a intégré dans ses opérations des acceptations en réassurance en provenance de sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole.

Ces acceptations sont prises en compte dans les traités de réassurance de CAMCA.

Par ailleurs, les acceptations en réassurance incluent la participation de CAMCA au pool Gareat.

13 | PRIMES ACQUISES

Les cotisations d'assurance sont constituées des primes d'assurance directe et acceptées en France.

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties trimestriellement par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée.

La ventilation s'opère en trois étapes en utilisant des clés de répartition basées sur les effectifs propres à chaque étape :

- ventilation des sections « fonctionnement » (fonctionnement maîtrise d'ouvrage assistance et moyens généraux) sur les sections « métier » selon une clé effectifs totaux ;
- ventilation des sections « métier » mutualisées » (ressources humaines, comptabilité, maîtrise d'ouvrage assistance) entre CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage selon une clé effectifs hors sections mutualisées ;
- ventilation des charges à ventiler (interne CAMCA Mutuelle) selon une clé effectifs totaux CAMCA Mutuelle.

15 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique : produits des placements transférés.

16 | PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

Un accord de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a été signé le 14 juin 2017 sur le calcul d'une participation des salariés aux résultats de CAMCA. Un accord d'intéressement de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a également été signé le 14 juin 2017 pour une durée de trois ans.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Frais de recherche & développement	612	34	74	572
Immobilisations incorporelles en cours	3 310	6 972	2 245	8 036
Logiciels	7 818	1 624		9 442
Acomptes immobilisations incorporelles	3 799	3 231	3 799	3 231
TOTAL	15 539	11 861	6 118	21 281

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
Frais de recherche & développement	15	79		94
Logiciels	4 560	1 112		5 672
TOTAL	4 575	1 191		5 766
VALEUR NETTE (EN K€)	10 965			15 516

Les dotations aux amortissements sur les logiciels et sur les frais de recherche et développement figurent dans les charges par nature au poste « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

2 | PLACEMENTS

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Immeubles	107		107	0
Parts de SCI	15 422			15 422
TOTAL	15 529	0	107	15 422

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
Immeubles	44	0	44	0
Parts de SCI	0			0
TOTAL	44	0	44	0
VALEUR NETTE (EN K€)	15 484			15 422

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 3.4).

2.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

VALEURS BRUTES	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
CAMCA REASSURANCE S.A.	5 745			5 745
CAMCA ASSURANCE S.A.	32 010			32 010
CAMCA COURTAGE S.A.S.	20 520			20 520
TOTAL	58 275	0	0	58 275

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
	0			0
VALEUR NETTE (EN K€)	58 275			58 275

2.3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTE	NETTE			
CAMCA RÉASSURANCE S.A. 32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	10 000 0 540 0 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	69 895	0
CAMCA Assurance S.A. 32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	97 000 0 54 996 48 164 14 240	33 %	32 010	32 010	0 0 0	319 458	1 503
CAMCA COURTAGE S.A.S. 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 473 0 5 148	100 %	20 520	20 520	0 0 0	17 133	4 150
SCI La Boétie 65 65, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	1 125	538*
SCI HAUSSMANN 122 65, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 0	100 %	483	483	0 0 0	32	-21*

* Remontée de la quote-part de résultat.

2.4. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

NATURE DES OPÉRATIONS	CRÉANCES	DETTES
AU TITRE D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE		
CAMCA REASSURANCE S.A.		5 577
CAMCA COURTAGE S.A.S.		2 511
AU TITRE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE		
CAMCA COURTAGE S.A.S.	6 173	685
AU TITRE D'AUTRES OPÉRATIONS		
C/C des SCI Paris B65 et H122	3 537	
CAMCA COURTAGE S.A.S.	1 423	
CAMCA ASSURANCE S.A.	90	
CAMCA RÉASSURANCE S.A.	14	

Il n'y a pas d'autre transaction avec des parties liées devant être mentionnée, la notion de partie liée étant désormais appréciée au sens de la norme IAS 24.

2.5. AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Obligations de l'État français	17 658		8 745	8 914
Autres obligations françaises	70 051	5 178	6 966	68 263
Obligations étrangères	49 426	7 658	1 992	55 092
Actions de SICAV et FCP	49 244	148 621	149 449	48 417
TCN et bon du Trésor	0			0
Provision pour dépréciation des placements	-24	-41		-65
Titres de SCPI	1 067			1 067
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN K€)	187 422	161 416	167 151	181 687
Actions de SICAV et FCP non admis en représentation des provisions techniques	0			0
Provision pour dépréciation des SICAV et FCP	0			0
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	30	0	30	0
Provision pour dépréciation des prêts	0			0
TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS (EN K€)	187 452	161 416	167 181	181 687

Les principales acquisitions et cessions d'actif, représentatives de la gestion active du portefeuille, concernent :

Sur le long et moyen terme	Les emprunts émis et garantis par les États membres de la zone Euro et des entreprises de premier plan ainsi que des parts de FCP.
Sur le court terme	Les SICAV de trésorerie (CPR CASH P et Amundi Tréso).

3 | PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance.

La part des réassureurs est la suivante :

(EN K€)	31/12/2019
Part des cessionnaires dans les provisions de primes	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	36 283
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	5 895

Le montant des engagements de CAMCA Réassurance S.A. dans les provisions techniques cédées est de :

(EN K€)	31/12/2019
Part des cessionnaires dans les primes non acquises	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	30 957
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	5 895

4 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique les comptes courants des SCI (3 537 K€), les produits à recevoir (51 K€) les comptes fournisseurs débiteurs (1 056 K€), le compte courant CAMCA Assurance (90 K€) et le compte courant CAMCA Courtage (1 423 K€).

5 | AUTRES ACTIFS

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

5.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEURS BRUTES	31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2019
Dépôts et cautionnements	143	6	0	149
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	809	40	0	849
Autres matériels	170	4	0	174
Agencements	1 161	84	7	1 238
TOTAL	2 282	135	7	2 410

AMORTISSEMENTS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	327	105	0	432
Autres matériels	106	31	0	136
Agencements	294	126	3	416
TOTAL	727	262	3	985
VALEUR NETTE (EN K€)	1 556			1 425

Les dotations relatives au mobilier et matériel de bureau, au matériel de transport et aux agencements du siège figurent sous la rubrique de charge par nature « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

5.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose CAMCA pour son activité. Le montant de 10 534 K€ est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires. Il comprend des comptes courants pour 10 534 K€, dont deux comptes sur livret pour 5 361 K€.

6 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se compose d'intérêts courus sur obligations non échus (1 197 K€) et des différences sur prix de remboursement des obligations (932 K€).

Les frais d'acquisition reportés sur les provisions pour primes non acquises s'élèvent à 0 K€ à la clôture de l'exercice 2019.

7 | ÉCHÉANCE DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES (EN K€)	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À 1 AN AU PLUS
Primes acquises non émises	28 461	28 461
Sociétaires et comptes rattachés	7 184	7 184
Réassureurs et comptes rattachés	0	0
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	0	0
Personnel	20	20
État, impôts et taxes	138	138
Débiteurs divers	6 246	6 246

8 | CAPITAUX PROPRES

8.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(EN K€)	31/12/2018	DOTATION DE L'EXERCICE	31/12/2019
	400		400

Ayant le statut juridique des sociétés d'assurance mutuelle à cotisations variables prévu par le Code des assurances, CAMCA ne dispose pas de capital.

8.2. AUTRES RÉSERVES

	31/12/2018	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2019
Réserves facultatives	44 303	0	0	44 303
Fonds pour risques d'assurance généraux	105 705	7 674	0	113 378
Réserve de capitalisation	0	0	0	0
TOTAL (EN K€)	150 007	7 674	0	157 681

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale du 16 avril 2019 a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2018, soit 7 674 K€, au fonds pour risques d'assurance généraux.

9 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

9.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises est constituée du prorata des primes émises dont l'effet excède l'année civile :

- stock au 31 décembre 2019 : 0 K€
- stock au 31 décembre 2018 : 0 K€

9.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	2018	DOTATIONS	REPRISES	2019
Globale de banque	12 342	8 405	12 342	8 405
Assurances de personnes	23 738	12 699	23 738	12 699
Immeubles	17 177	20 122	17 177	20 122
Informatique	307	208	307	208
Responsabilité civile	43 377	44 887	43 377	44 887
Construction	15 835	16 696	15 835	16 696
Automobile	7 175	8 616	7 175	8 616
Pertes pécuniaires	50	42	50	42
Parabancaire	5 794	4 067	5 794	4 067
Chargements de gestion	9 068	9 368	9 068	9 368
Acceptations	571	524	571	524
TOTAL DES PROVISIONS BRUTES (EN K€)	135 434	125 635	135 434	125 635

PRÉVISIONS DE RECOURS	2018	DOTATIONS	REPRISES	2019
Globale de banque	992	991	992	991
Assurances de personnes	0	0	0	0
Immeubles	2 404	2 583	2 404	2 583
Informatique	142	306	142	306
Responsabilité civile	29	38	29	38
Construction	4 058	3 136	4 058	3 136
Automobile	752	1 344	752	1 344
Parabancaire	0	0	0	0
Chargements de gestion	-759	-761	-759	-761
TOTAL DES PRÉVISIONS DE RECOURS (EN K€)	7 618	7 637	7 618	7 637
TOTAL DES PROVISIONS NETTES POUR SINISTRES À PAYER (EN K€)	127 816	117 998	127 816	117 998

Les opérations d'acceptation sont réalisées avec des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole.

9.3. DÉGAGEMENT DE BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

(HORS CHARGEMENT DE GESTION)	BONI (+)/MALI (–)
Globale de banque	8 704
Assurances de personnes	12 842
Immeubles	3 995
Informatique	275
Responsabilité civile	4 088
Construction	1 560
Automobile	346
Pertes pécuniaires	0
Parabancaire	1 411
Acceptations	475
TOTAL DES BONI/MALI (EN K€)	33 696

9.4. ÉTAT DES RÈGLEMENTS, DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER ET DES PRIMES ACQUISES INSCRITES AU BILAN SOCIAL POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES COMPTABLES PAR EXERCICE DE SURVENANCE

(EN K€)	2015 (N-4)	2016 (N-3)	2017 (N-2)	2018 (N-1)	2019
INVENTAIRE N-2					
Règlements	2 132	14 319	31 129		
Provisions	-4 543	-25 059	51 442		
TOTAL SINISTRES	-2 411	-10 740	82 571		
Primes acquises	239 812	247 098	259 612		
Pourcentage sinistres/primes acquises		23 %	32 %		
INVENTAIRE N-1					
Règlements	628	1 754	15 518	30 478	
Provisions	-7 476	-3 375	-32 982	59 546	
TOTAL SINISTRES	-6 848	-1 621	-17 464	90 024	
Primes acquises	239 812	247 098	259 612	262 603	
Pourcentage sinistres/primes acquises		22 %	25 %	34 %	
INVENTAIRE N					
Règlements	3 075	948	5 194	20 133	35 006
Provisions	-14 002	-6 077	-10 684	-35 941	56 886
TOTAL SINISTRES	-10 928	-5 128	-5 490	-15 808	91 892
Primes acquises	239 812	247 098	259 612	262 603	274 025
Pourcentage sinistres/primes acquises			23 %	28 %	34 %

9.5. PROVISION POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES (NON-VIE)

Il s'agit, d'une part, du solde sur excédents liés à l'activité parabancaire restant à verser aux Caisses régionales au 31 décembre 2019 (un acompte de 62 708 K€ ayant déjà été versé en décembre 2019 et, d'autre part, de la participation bénéficiaire sur autres produits).

	2019	2018
Participation bénéficiaire SécuriCOMPTE	10 535	12 977
Participation bénéficiaire sur autres produits parabancaires	7 066	7 293
Participation bénéficiaire sur autres produits	6 836	6 237
TOTAL (EN K€)	24 438	26 507

9.6. PROVISION POUR ÉGALISATION

	2019	2018
Provision pour égalisation au 31 décembre (en K€)	1 867	2 546

La provision pour égalisation a été constituée sur la base du résultat technique Gareat.

10 | PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	677	11	0	689
Provisions pour litiges RH	21			21
Provisions pour autres litiges	1 000	0	0	1 000
Provision pour risques	15 492	4 416	666	19 242
Provision pour charges	1 918	0	656	1 262
VALEUR AU BILAN (EN K€)	19 108	4 427	1 322	22 213

11 | AUTRES DETTES : CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste est composé essentiellement du compte créditeur avec Crédit Agricole S.A. pour 2 500 K€ et des charges à payer pour 6 808 K€.

12 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste est constitué de l'amortissement de la différence de prix de remboursement sur les obligations (2 470 K€).

13 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an.

DETTES (EN K€)	ÉCHEANCE			
	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	4 602	4 602		
Coassurance et comptes rattachés	5 358	5 358		
Réassureurs et comptes rattachés	1 127	1 127		
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	2 511	2 511		
Primes acquises non émises cédées	7 140	7 140		
Primes acquises non émises coassurance	643	643		
Personnel	1 423	1 423		
État, organismes de sécurité sociale	2 710	2 710		
Dettes diverses	2 500	2 500		
Fournisseurs et charges à payer	6 808	6 808		

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2019	2018
91 Charges externes	4 512	3 509
92 Autres charges externes	4 610	4 306
93 Impôts et taxes	4 362	4 065
94 Charges de personnel	7 307	7 530
95 Autres charges	0	0
98 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 464	1 279
99 Reprises de provisions	0	-22
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	22 255	20 667
602850 Frais de gestion des sinistres	3 321	3 019
642080 Frais d'acquisition	2 739	2 454
642280 Frais d'admnistration	3 934	3 804
663000 Frais internes de gestion des placements	143	194
645850 & 645859 Autres charges techniques	12 119	11 197
TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	22 255	20 667

15 | RÉMUNÉRATION DES INTERMÉDIAIRES

Recensée sous la rubrique « Frais d'acquisition », elle se décompose comme suit :

	2019	2018
Commissions versées aux Caisses régionales	71 119	65 692
Commissions versées aux filiales CA	9 591	6 984
Rémunération d'intermédiaires gérant des contrats	391	371
Variation des frais d'acquisition reportés	0	0
Variation des commissions sur primes acquises non émises	290	6 579
TOTAL (EN K€)	81 391	79 626

16 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2019	2018
Salaires, primes, indemnités et avantages en nature	4 053	4 187
Pensions de retraite	(*)	(*)
Charges sociales	2 737	2 872
Autres charges de personnel	517	472
TOTAL (EN K€)	7 307	7 530

(*) Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

17 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 254 K€ TTC sur 2019, soit 212 K€ HT (contre 258 K€ TTC en 2018, soit 215 K€ HT).

(EN K€ ET HT)	ERNST & YOUNG	%	FIDORG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels*	182	97 %	23	92 %
Services autres que la certification des comptes	5	3 %	2	8 %
TOTAL (EN K€)	187		25	

(*) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes correspondent au contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.) pour 7 K€ HT

18 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

19 | LES PRODUITS ET LES CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus et charges des placements s'analysent ainsi :

(EN K€)	REVENUS FINANCIERS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des participations	5 653	339	5 992
Revenus des placements immobiliers	538	112	650
Revenus des autres placements	0	2 716	2 716
Autres revenus financiers (commissions, honoraires,etc.)	0	3	3
TOTAL	6 191	3 170	9 361
Pertes sur résultat SCI	-21		-21
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios, etc.)		-9	-9

À ces éléments, il convient de rajouter les plus et moins-values (+277 K€), les frais internes de gestion de placements (-143 K€) et les dotations et reprises aux provisions et amortissements (-295 K€). Au total, les produits financiers nets s'élèvent à 9 170 K€.

20 | VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le détail des produits et charges exceptionnels est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Donations versées à la Fondation Crédit Agricole solidarité et développement (CASD)	1 000
Dotation provision pour risques	4 416
Pénalités	61
Autres	7
TOTAL (EN K€)	5 484

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour litige fiscal	666
Reprise provision pour charges dans le cadre du versement de la donation à CASD	656
Autres produits exceptionnels	16
TOTAL (EN K€)	1 338

21 | PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES SUR UN AUTRE EXERCICE

Les charges comptabilisées pendant l'exercice qui concernent un exercice ultérieur figurent à l'actif du bilan dans le compte « Charges constatées d'avance » pour un montant de 18 K€.
Elles correspondent à de la maintenance.

Les produits à recevoir et les charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes sont les suivants :

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX POSTES DE CRÉANCES	
Primes acquises non émises	28 461
Intérêts courus à recevoir	9
Dividendes à recevoir	42
TOTAL (EN K€)	28 512

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX POSTES DE DETTES	
Primes acquises non émises cédées	7 140
Primes acquises non émises part coassureur	643
Personnel - Provisions congés payés	644
Personnel - Autres charges à payer	755
Charges sociales sur provision congés payés	477
Charges sociales sur autres charges à payer	263
État - Charges à payer	1 841
Factures non parvenues - Frais généraux	6 808
TOTAL (EN K€)	18 570

Il convient de noter qu'aucune autre charge et aucun autre produit n'ont été comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur.

22 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'activité CAMCA dégage, au titre de l'exercice inventorié, un bénéfice fiscal global de 10 576 K€. Après impôt sur les sociétés de 2 989 K€ (impôt net du crédit d'impôt mécénat de 600 K€), le résultat net comptable de l'exercice est de 7 301 K€.

VENTILATION DE L'IS	BASE	TAUX	IS
Part afférente IS sur opérations courantes	6 422	34,43 %	2 169
Part afférente IS sur opérations exceptionnelles	4 155	34,43 %	1 420
Crédit d'impôt mécénat			-600
TOTAL (EN K€)	10 576		2 989

23 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

CAMCA a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 37 393 K€.

Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

24 | EFFECTIF

L'effectif moyen de CAMCA à la clôture de l'exercice est de 63,75 personnes. Il se répartit en 36,75 cadres et en 27 non cadres.

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

ACTIF (EN K€)		2019	2018
1	ÉCART D'ACQUISITION	8 553	10 131
2	AUTRES ACTIFS INCORPORELS	18 880	14 558
3	PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	2 807 405	2 660 475
	3a Terrains et constructions	34 812	16 033
	3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 012	2 018
	3c Autres placements	2 770 581	2 642 424
4	PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTES		
5	PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	1 954	7 722
6	PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	9 150	4 933
	6a Provisions pour primes non acquises		
	6d Provisions pour sinistres (non-vie)	9 150	4 933
	6f Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
7	CRÉANCES	87 962	84 321
	7a Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	82 865	77 301
	7aa Primes acquises non émises	*27 475*	*31 050*
	7ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*42 392*	*32 425*
	7ac Créances nées d'opérations de réassurance	*12 998*	*13 826*
	7d Autres créances	5 097	7 020
	7da Personnel	*34*	*38*
	7db État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*1 953*	*3 181*
	7dc Débiteurs divers	*3 110*	*3 801*
8	AUTRES ACTIFS	89 195	40 958
	8a Actifs corporels d'exploitation	1 648	1 629
	8b Comptes courants et caisse	87 547	39 329
9	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	18 336	21 067
	9a Intérêts et loyers acquis non échus	18 082	20 873
	9b Frais d'acquisition reportés	7	9
	9c Autres comptes de régularisation	247	185
10	DIFFÉRENCE DE CONVERSION		
TOTAL GÉNÉRAL		3 041 435	2 844 165

BILAN PASSIF

PASSIF (EN K€)			2019	2018
1	CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		421 668	380 830
	1a	Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire	400	400
	1b	Réserves	380 428	361 330
	1c	Report à nouveau		
	1d	Résultat de l'exercice	40 840	19 100
2	INTÉRÊTS DES MINORITAIRES		86 610	81 789
3	PASSIFS SUBORDONNÉS		4 000	4 000
4	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		2 377 782	2 228 455
	4a	Provisions techniques vie		
	4b	Provisions techniques non-vie	2 377 782	2 228 455
		4ba Provisions pour primes non acquises	*3 609*	*3 924*
		4bd Provisions pour sinistres (non-vie)	*1 740 314*	*1 664 905*
		4 bf Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	*431 655*	*371 682*
		4bg Provisions pour égalisation	*202 204*	*187 944*
5	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE			
6	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		22 576	19 484
7	DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES		24	30
8	DETTES		128 735	129 539
	8a	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	38 150	49 564
		8aa Dettes nées d'opérations d'assurance directe	*25 440*	*37 127*
		8ab Dettes nées d'opérations de réassurance	*12 710*	*12 437*
	8e	Autres dettes	90 585	79 975
		8eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*4 178*	*2 096*
		8ec Personnel	*1 882*	*1 807*
		8ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	*69 979*	*62 777*
		8ee Créanciers divers	*14 546*	*13 295*
9	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		40	38
10	DIFFÉRENCE DE CONVERSION			
TOTAL GÉNÉRAL			3 041 435	2 844 165

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (EN K€)		2019	2018
1	ENGAGEMENTS REÇUS		
2	ENGAGEMENTS DONNÉS		
	2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
	2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
	2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
	2d Autres engagements donnés		
3	VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	6 436	6 381
4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5	VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6	AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7	ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(EN K€)		ACTIVITÉS NON-VIE	ACTIVITÉS VIE	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL 2019	TOTAL 2018
1a	Primes	593 484			593 484	544 001
1b	Variation des PNA	315			315	7
1	PRIMES ACQUISES	593 799			593 799	544 008
2a	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			5 205	5 205	5 067
2b	Autres produits d'exploitation	-15 353		63	-15 290	-11 998
2c	Produits financiers nets de charges	34 982		-28	34 954	37 732
2	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	613 428		5 240	618 668	574 809
3a	Charges des prestations d'assurance	-360 177			-360 177	-344 336
3b	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-10 456			-10 456	-15 075
3c	Charges des autres activités			-4 484	-4 484	-4 049
3d	Charges de gestion	-173 610			-173 610	-151 587
3	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-544 243		-4 484	-548 727	-515 047
	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	69 185		756	69 941	59 762
4a	Autres produits nets				32	24
4b	Résultat exceptionnel				-4 146	2 794
4c	Impôt sur les résultats				-17 040	-36 926
	RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				48 787	25 654
5a	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-1 577	-1 577
	RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ				47 210	24 077
6a	Intérêts minoritaires				-6 370	-4 977
	RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				40 840	19 100

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport à 2018.

Les entités du Groupe CAMCA sont inscrites dans un projet de digitalisation (programme Idigit). L'exercice 2019 a été ainsi caractérisé, et notamment pour les entités françaises, par la poursuite des projets informatiques suivants :

- digitalisation des processus de gestion,
- le projet de changement de l'outil métier de gestion de CAMCA Mutuelle avec notamment la mise en production, depuis novembre 2018, de l'outil Cleva sur le périmètre des affaires nouvelles du produit « Voyages sociétaires »,
- et l'évolution de l'informatique relatif au décisionnel.

Il convient de noter également le lancement du contrat affinitaire FNAC par CAMCA Assurance en avril 2019.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis selon les normes françaises en vigueur. Il n'est pas prévu de les produire aux normes IFRS en anticipation des textes européens.

La provision pour égalisation a été dotée en 2019 à hauteur de 14 260 K€.

Le résultat net (part du Groupe) est arrêté à 40 840 K€ contre 19 100 K€ au 31 décembre 2018.

II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises consolidées sont les suivantes :

	PAYS	SIÈGE SOCIAL	SIREN*	31/12/2019		
				% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION**
SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE						
CAMCA Réassurance S.A.	Luxembourg	32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg		95 %	95 %	IG
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE						
CAMCA (entité consolidante)	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	784 338 527	100 %	100 %	
CAMCA Assurance S.A.	Luxembourg	32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg		66 %	64,35 %	IG
SOCIÉTÉ DE COURTAGE						
CAMCA Courtage S.A.S.	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	428 681 985	100 %	100 %	IG
SOCIÉTÉ DE GESTION						
CAMCA LUX FINANCE Mngt Cy S.A.	Luxembourg	32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg		100 %	82,74 %	IG
SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES						
SCI La Boétie 65	France	65, rue La Boétie 75008 Paris	391 184 504	100 %	100 %	IG
SCI Haussmann 122	France	65, rue La Boétie 75008 Paris	391 185 873	100 %	100 %	IG
SCI 32 Liberté	Luxembourg	32, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg		100 %	95 %	IG

* Pour les entités françaises
** IG : intégration globale

Le fonds commun de placement CAMCA Lux Finance n'est pas consolidé dans l'ensemble CAMCA. En effet, son exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés au sens du paragraphe 1011 du règlement CRC 2000-05.

III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000 adaptant à l'assurance le règlement CRC n° 99-02 instituant une méthodologie de la consolidation.

1 | MÉTHODE DE CONSOLIDATION UTILISÉE

Compte tenu des pourcentages de détention de la société CAMCA dans le capital des sociétés incluses dans le périmètre, l'ensemble de ces sociétés est consolidé par la méthode de l'intégration globale.

Le règlement CRC n° 2000-05 distingue les différents secteurs d'activité du Groupe. L'activité « Assurance non-vie » regroupe l'activité de CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance ; l'activité « Assurance vie » est à néant pour 2019 (puisque CAMCA Vie a été liquidée en 2016) ; les « Autres activités » montrent la contribution de CAMCA Courtage et de la société de gestion CAMCA Lux Finance Mngt Cy.

Toutes les entités consolidées ont des dates d'exercice comptable coïncidant avec l'année civile.

2 | ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

L'écart d'acquisition de CAAP est amorti sur dix ans (CAAP ayant été fusionnée dans la société CAMCA Courtage en date du 30 juin 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2017). Les autres sociétés consolidées ayant été créées par la CAMCA, aucun écart de première consolidation n'est constaté. Seul un écart d'acquisition des titres est enregistré en raison du rachat par la Mutuelle des titres anciennement détenus par la société Willis Corroon dans CAMCA Réassurance. Cet écart est totalement amorti.

3 | OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

3.1. CESSIONS D'ACTIFS

Les plus-values de cession intra-groupe sont neutralisées en consolidation.

3.2. OPÉRATIONS INTERSECTORIELLES

Les opérations intersectorielles ont été éliminées au compte de résultat. Elles concernent les commissions versées à l'occasion d'opérations faisant intervenir essentiellement CAMCA Courtage et des refacturations de frais généraux.

3.3. AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

4 | RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Les retraitements de consolidation concernent :

- l'harmonisation des principes et méthodes comptables entre entités du Groupe ;
- l'enregistrement d'une provision pour participation aux bénéfices différés résultant des retraitements de consolidation ;
- l'enregistrement des impôts différés :

  Ils résultent :

  • soit des décalages temporaires d'imposition,

  • soit des retraitements de consolidation.

Pour les sociétés fiscalement déficitaires, le montant de l'impôt différé actif comptabilisé est limité au montant de l'impôt différé passif.

IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 | ACTIFS INCORPORELS

Parmi les actifs incorporels, figurent les frais de premier établissement, les frais de développement ainsi que le coût des logiciels acquis et les frais de mise en place de ces logiciels. Les frais de premier établissement sont amortis sur cinq ans ; les frais de développement, les logiciels et leurs frais d'installation sont amortis sur une durée de trois à sept ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives.

- Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
- Les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

- Les six critères suivants doivent être respectés :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
  - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
  - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
  - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des développements informatiques.

2 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R. 332-2 alinéa 9 Bis du Code des assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées et non consolidées sont assimilées aux immeubles.

En application du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, les immeubles sont amortis selon la méthode de l'approche par composants. Cependant, l'avis CNC 2002-12 du 22 octobre 2002 précisant que « lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments », seul l'immeuble d'exploitation porté par la SCI La Boétie 65 fait l'objet d'un amortissement selon la méthode de l'approche par composants.

Les amortissements des immeubles sont calculés selon la méthode linéaire ; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles : 2 % ;
- Agencements : 10 %.

L'immeuble d'exploitation a été amorti selon la méthode de l'approche par composants en fonction des modalités suivantes :

	% DU COÛT D'ACQUISITION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	50	80 ans
Second œuvre	25	30 ans
Installations techniques	10	15 ans
Agencements	15	10 ans

2.2. AUTRES PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Ils sont composés des éléments d'actif admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R. 332-2 du Code des assurances) et des autres actifs détenus à long terme par les compagnies d'assurance et de réassurance.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances.

L'évaluation des actions, des SICAV et des parts de FCP détenues par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des assurances. La valeur liquidative du FCP luxembourgeois est calculée deux fois par mois (le 15 et le 30).

2.3. PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Apparaissent ici les placements de toute nature détenus par les sociétés n'exerçant pas d'activité d'assurance. Ils sont évalués selon les mêmes méthodes que les « Autres placements des entreprises d'assurance ».

2.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des assurances et fait l'objet d'une double évaluation :

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente. Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque les moins-values latentes constatées à la date d'arrêté ont un caractère durable. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée d'un an ;
- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée.

La valeur de réalisation correspond au cours de bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

Les valeurs mobilières détenues par les sociétés luxembourgeoises sont évaluées selon les mêmes règles.

3 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Deux natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique :

- les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux cotisations non acquises de l'exercice ;
- les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé.

4 | AUTRES ACTIFS

4.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à l'exception des matériels informatiques acquis après le 1er janvier 1996 qui sont amortis selon le mode dégressif. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « Dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

4.2. COMPTES COURANTS ET CAISSES

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

5 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

5.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

5.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

5.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Sont portés ici les produits à recevoir, les charges constatées d'avance et les charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces dernières sont composées des frais d'acquisition des immeubles. Ils sont amortis sur cinq ans.

6 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts de la CAMCA.

7 | RÉSERVES CONSOLIDÉES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves consolidées. Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'assemblée générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité définie par l'article R. 334-3 du Code des assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme,
- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

8 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Sont inclus dans cette rubrique les emprunts subordonnés.

9 | PROVISIONS TECHNIQUES

Parmi les provisions techniques (vie et non-vie) figurent la provision pour primes non acquises, la provision pour sinistres à payer, la provision pour participations bénéficiaires et ristournes et la provision pour égalisation.

9.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Adaptées de la directive 91/674/CEE du 19 décembre 1991, elles correspondent au partage mécanique des primes *prorata temporis*. Elles sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas pour couvrir les sinistres et frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats.

9.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer ;
- la provision pour sinistres tardifs ;
- les prévisions de recours à encaisser ;
- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas complètement terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R 331-15 à R 331-28 du Code des assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes statistiques appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (<0,8M€) : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la duration (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits ;
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves ;
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés *in fine* par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur »).

Depuis 2009, la méthode retenue pour le produit Caution des prêts habitat, compte tenu de ses caractéristiques et des historiques statistiques disponibles est celle des provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM, méthode adaptée de la méthode réglementaire des PSNEM construction : suivi par âge de chaque génération de prêts, double calcul selon le volume de primes de la génération de prêts et selon le développement de la charge sinistres de la génération de prêts).

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par garantie. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.

Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

9.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES

En assurance vie, les provisions pour participations aux bénéfices représentent l'obligation faite à l'assureur de reverser aux bénéficiaires une quote-part des résultats effectués sur les contrats.

En assurance non-vie, elles représentent principalement l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE, des nouveaux produits et du produit caution à reverser aux sociétaires.

9.4. PROVISIONS POUR ÉGALISATION

Conformément à la réglementation applicable en matière de réassurance au Luxembourg, la société CAMCA Réassurance a constitué une provision pour égalisation. La dotation annuelle à cette provision est égale aux résultats technique et financier sans pouvoir dépasser un plafond déterminé par application d'un multiple (fixé par le commissariat aux assurances du Luxembourg pour chaque catégorie de risque) aux primes nettes de réassurance. Si un exercice se solde par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation est intégrée au résultat pour compenser cette perte. La provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la société.

Une provision de même nature est constituée aux termes de la législation française. À la différence du Luxembourg, elle ne concerne que certaines branches de l'activité d'assurance. En ce qui concerne CAMCA, seul le risque attentats et terrorisme (participation au pool Gareat) y est soumis. Elle est calculée conformément à l'article R. 331-6 alinéa 6° du Code des assurances.

Les provisions pour égalisation constituées par CAMCA Réassurance et par CAMCA dans leurs comptes sociaux respectifs sont maintenues à l'identique dans les comptes consolidés du Groupe CAMCA établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000, compte tenu du profil de risque particulier des activités du Groupe CAMCA, eu égard à la taille, à la concentration, à la volatilité (garanties fraude, détournement, escroquerie de la « Globale de banque ») et à la duration (engagements longs en RC professionnelle du banquier, en Globale de banque et en Caution des prêts habitat) des risques souscrits.

10 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autres.

10.1. PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Il est constitué, pour l'ensemble du personnel, une provision pour indemnités de départ en retraite correspondant aux droits acquis par ces salariés à la clôture de l'exercice.

Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte des charges sociales aux taux actuellement en vigueur.

10.2. PROVISION POUR SERVICE DIFFÉRÉ

Une provision pour service différé est constituée en vue de faire face aux charges qui résulteront de l'application des engagements pris au cours de l'exercice et dont l'exécution aura lieu au cours d'exercices ultérieurs.

11 | RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
  - Traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant,
  - Traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion,
  - Traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes,
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres,
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire,
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finite.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de bourse.

12 | CHARGES D'EXPLOITATION DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties en charges par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée. Trois clés sont utilisées en fonction de la nature des charges :

- la masse salariale,
- la surface des locaux occupés,
- l'effectif.

13 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique « Produits des placements transférés ».

14 | IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

L'impôt exigible est défini comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées de différences temporelles.

La comptabilisation d'impôts différés est réalisée dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

  a) soit sur la même entité imposable,

  b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

V. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS
RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Immobilisations en cours	7 541	10 381	6 476	11 446
Frais d'établissement	46			46
Frais d'augmentation de capital	220			220
Commercialité	2 626			2 626
Frais de recherche et développement	612	34	74	572
Logiciels	9 858	2 106		11 964
TOTAL	20 903	12 521	6 550	26 874

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Frais d'établissement	46			46
Frais d'augmentation de capital	215	2		217
Frais de recherche et développement	15	79		94
Logiciels	6 069	1 568		7 637
TOTAL	6 345	1 649	0	7 994
VALEUR NETTE (EN K€)	14 558			18 880

Les actifs incorporels sont composés pour l'essentiel de :

- logiciels pour 11 964 K€,

- et d'immobilisations en cours incorporelles pour 11 446 K€ liées notamment au projet de digitalisation du Groupe.

Les principaux mouvements de l'exercice concernent la poursuite du projet de changement de l'outil métier de gestion de CAMCA (comptabilisé en logiciels, en immobilisations en cours et en frais de recherche et de développement).

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 2 308 K€.

3 | PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

3.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Immeubles	9 167		107	9 060
Terrains	1 620			1 620
Agencements	3 559	77		3 636
Parts de SCI	5 792			5 792
SCPI	1 067	19 199		20 266
Immobilisations en cours	229	10		239
TOTAL	21 434	19 286	107	40 613

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Immeubles	3 379	263	44	3 598
Agencements	2 022	181		2 203
Parts de SCI				
SCPI				
TOTAL	5 401	444	44	5 801
VALEUR NETTE	16 033			34 812

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 2.4).

Les principales variations de l'exercice concernent :

- l'investissement dans le SCPI Rivoli Patrimoine Avenir par CAMCA Assurance pour 19 199 K€,
- la vente de l'appartement Villa de Saxe par CAMCA Mutuelle pour 107 K€,
- et les travaux réalisés pour la rénovation des locaux de SCI Liberté 32 pour 75 K€.

3.2. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Grands crus investissements (GCI)	2 000			2 000
CAHUB@Luxembourg	18		6	12
TOTAL	2 018	0	6	2 012

3.3. AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Obligations de l'État français	1 009 394	30 947		1 040 341
Autres valeurs françaises	479 719	169 988		649 707
Valeurs étrangères	436 549		3 431	433 118
Actions de SICAV et FCP	717 244		71 320	645 924
Autres valeurs (DAT, bons à terme et CDN)	4 000			4 000
Différence sur prix de remboursement	-4 353	1 991		-2 362
Provision pour dépréciation des titres	-165	13		-152
Prêts admis en représentation des provisions techniques				
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	2 642 389	202 939	74 751	2 770 577
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	36		32	4
Provision pour dépréciation des prêts				
TOTAL DES PLACEMENTS	2 642 424	202 939	74 783	2 770 581

Les principales variations concernent :

- sur le long et moyen terme :
  - les emprunts émis par l'État et les organismes semi-publics ;
- sur le court terme :
  - les SICAV de trésorerie.

Les sorties d'actif correspondent à la gestion active du portefeuille titres.

3.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Les placements de l'ensemble consolidé se résument comme suit :

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
Placements obligataires	2 127 166	2 124 802	2 271 666
Actions et titres assimilés	647 939	647 787	819 495
Placements immobiliers	40 613	34 812	71 285
Prêts et effets assimilés	4	4	4
ENSEMBLE DES VALEURS	2 815 722	2 807 405	3 162 450
Valeurs estimées selon l'art. R 343-9	2 127 166	2 124 802	2 271 666
Valeurs estimées selon l'art. R 343-10	688 552	682 599	890 780
Valeurs non affectables à la représentation des engagements techniques	4	4	4
Autres actifs admis en représentation	81 931	81 931	81 931
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs			6 436

La rubrique « Autres actifs » est composée des dépôts à terme, des soldes de comptes courants bancaires, des primes échues et non recouvrées de moins de trois mois, des intérêts courus non échus ainsi que des titres déposés en nantissement d'opérations non techniques.

4 | PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Ce poste regroupe les placements des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation qui ne pratiquent pas d'opération d'assurance. Il s'agit de CAMCA Courtage et de la société de gestion CAMCA Lux Finance.

Ce poste se décompose comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
OPCVM de trésorerie	7 722	29 525	35 293	1 954
TOTAL	7 722	29 525	35 293	1 954

5 | PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance. Seule l'activité non-vie a fait l'objet de provisionnements.

La part des réassureurs est de 4 933 K€ au 31 décembre 2018 et de 9 150 K€ au 31 décembre 2019.

6 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique les créances liées à l'exercice de la libre prestation de services entre le Luxembourg et la France ainsi que les avances en fonds de roulement effectuées auprès de nos partenaires immobiliers ou techniques.

7 | AUTRES ACTIFS

7.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Dépôts et cautionnements	146	7		153
Immobilisation en cours				
Matériel de transport				
Mobilier et matériel de bureau	1 721	301		2 022
Agencements	1 340	84	7	1 417
TOTAL	3 207	392	7	3 592

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2019
Matériel de transport				
Mobilier et matériel de bureau	1 110	240		1 350
Agencements	468	129	3	594
TOTAL	1 578	369	3	1 944
VALEUR NETTE	1 629			1 648

7.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose l'ensemble consolidé pour son activité. Le montant présenté est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs. Le solde est un montant débiteur de 87 547 K€.

8 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se détaille comme suit au 31/12/2019 :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Intérêts et loyers acquis non échus	18 082	0	18 082
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	7	0	7
Charges constatées d'avance	129	118	247
TOTAL	18 218	118	18 336

9 | ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE	
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
Primes acquises non émises	27 475	27 475	
Sociétaires et comptes rattachés	42 392	42 392	
Réassureurs et comptes rattachés	12 998	12 998	
Personnel	34	34	
État, impôts et taxes, social	1 953	1 953	
Débiteurs divers	3 110	3 110	
TOTAL	87 962	87 962	

10 | CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés de la façon suivante :

(EN K€)	PART DU GROUPE						
	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES				RÉSULTAT NET	AUTRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	CAPITAL	PRIMES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL CAPITAL ET RÉSERVES CONSOLIDÉES			
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2018	400	-1 293	362 621	361 728			361 728
Augmentation de capital		0		0			0
Dividendes versés en 2018				0			0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	***0***	***0***	***0***			***0***
Résultat 2018				0	19 100		19 100
Autres variations		0	2	2			2
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	400	-1 293	362 623	361 730	19 100		380 830
Affectation du résultat 2018			19 100	19 100	-19 100		0
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2019	400	-1 293	381 723	380 830	0		380 830
Augmentation de capital				0			0
Dividendes versés en 2019				0			0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	***0***	***0***	***0***			***0***
Résultat 2019				0	40 840		40 840
Autres variations			-2	-2			-2
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	400	-1 293	381 721	380 828	40 840	0	421 668

11 | INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la part directe des sociétés SACAM Assurance Caution et SACAM Participations dans les capitaux propres des sociétés CAMCA Réassurance et CAMCA Assurance ainsi que leur part indirecte dans les autres entités consolidées.

Ces intérêts minoritaires au 31 décembre 2019 s'élèvent à 86 610 K€.

12 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Emprunt subordonné à durée indéterminée au 31 décembre 2019 : 4 000 K€.

Cet emprunt subordonné a été souscrit en 2007 auprès de LCL par CAMCA Assurance.

13 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques sont essentiellement constituées au titre de l'activité d'assurance non-vie.

13.1. PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

Elles se décomposent de la façon suivante :

Provisions pour sinistres à payer	0
Provisions pour participations aux bénéfices	0
TOTAL	0

13.2. PROVISIONS D'ASSURANCE NON-VIE

13.2.1. Provisions pour primes non acquises

Établies selon des méthodes statistiques propres à chaque nature de risque, elles évoluent comme suit :

Stock au 31 décembre 2019 : 3 609 K€,

Stock au 31 décembre 2018 : 3 924 K€.

13.2.2. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	2019	2018
Globale de banque	8 704	8 405	12 342
Assurances de personnes	12 842	12 699	23 738
Immeubles (bureaux)	3 995	20 122	17 177
Informatique	275	208	307
Responsabilité civile	4 088	44 887	43 377
Construction	5 071	105 469	110 321
Automobile	346	8 616	7 175
Pertes pécuniaires	0	42	50
Parabancaire	1 411	4 067	5 794
Caution	0	1 533 292	1 443 572
Acceptations	475	524	571
Chargements de gestion	0	9 368	9 068
Autres dommages aux biens	0	1 041	0
TOTAL	37 207	1 748 741	1 673 491

PRÉVISIONS DE RECOURS	2019	2018
Globale de banque	991	992
Immeubles (bureaux)	2 583	2 404
Informatique	306	142
Responsabilité civile	38	29
Construction	3 573	4 552
Automobile	1 344	752
Caution	353	474
Chargements de gestion	-761	-759
TOTAL	8 427	8 586
PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER NETTES	1 740 314	1 664 905

13.2.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)

Elle est constituée de deux éléments :

- Le solde sur excédents liés à l'activité parabancaire restant à verser aux Caisses régionales au 31 décembre 2019. Un acompte de 62 708 K€ a été versé en décembre 2019.
- Les ristournes à verser par CAMCA Assurance à ses assurés en fonction de la sinistralité.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie) sont de 431 655 K€.

13.2.4. Provision pour égalisation

Elle est composée de la provision pour égalisation de droit français constituée dans les comptes de CAMCA sur la base de sa participation au pool Gareat et de la provision pour égalisation constituée dans les comptes de CAMCA Réassurance S.A.

Stock au 31 décembre 2019 : 202 204 K€,

Stock au 31 décembre 2018 : 187 944 K€.

14 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2019	2018
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	689	677
Provision pour autres litiges	1 021	1 021
Provision pour risques	19 242	15 492
Provision pour charges	1 262	1 918
Provision pour services différés	363	376
TOTAL	22 576	19 484

Les principaux mouvements sur l'exercice 2019 sont relatifs :

- à la reprise de provision pour charges de 656 K€ à la suite du versement de la donation d'un montant de 1 000 K€ par CAMCA à la Fondation Crédit Agricole solidarité et développement, dans le cadre de la convention de mécénat,
- à la reprise de provision pour litiges fiscaux de 666 K€,
- et à la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 4 416 K€.

15 | COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste se compose de :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Charges à payer	0	12	12
Produits constatés d'avance	0	28	28
TOTAL	0	40	40

16 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an à l'exception des dépôts de garantie des locataires des immeubles loués (275 K€).

DETTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE		
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	25 440	25 440		
Réassureurs et comptes rattachés	12 710	12 710		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 178	4 178		
Personnel	1 882	1 882		
État, organismes de sécurité sociale	69 979	69 979		
Créditeurs divers	14 546	14 271		275
TOTAL	128 735	128 460	0	275

17 | DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

Les opérations réciproques intersectorielles (non-vie, vie, autres) ont été éliminées en consolidation. Elles concernent essentiellement des commissions de courtage d'assurance et de réassurance.

17.1 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « NON-VIE »

(EN K€)		OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2019	2018
1	PRIMES ACQUISES	593 799	16 146	577 653	527 190
	1a Primes	593 484	16 146	577 338	527 183
	1b Variation des PNA	315		315	7
2	PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	29 079		29 079	33 614
3	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	710		710	669
4	CHARGES DES SINISTRES	-199 226	-5 544	-193 682	-199 261
	4a Prestations et frais payés	-123 817	-1 327	-122 490	-91 045
	4b Charges des provisions pour sinistres	-75 409	-4 217	-71 192	-108 216
5	CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-146 691	-125	-146 566	-119 504
7	FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-173 610	-21	-173 589	-151 725
	7a Frais d'acquisition	-168 056		-168 056	-146 038
	7b Frais d'administration	-5 554		-5 554	-5 549
	7c Commissions reçues des réassureurs		-21	21	-138
8	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-16 063		-16 063	-12 667
9	VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	-14 260		-14 260	-23 690
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		73 738	10 456	63 282	54 626
10	PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE			5 903	4 132
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE				69 185	58 758

17.2 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « VIE »

(EN K€)		OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2019	2018
1	PRIMES				
2	PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS				
3	AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)				
4	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES				
5	CHARGES DES SINISTRES				
	5a Prestations et frais payés				
	5b Charges des provisions pour sinistres				
6	CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
	6a Provisions d'assurance vie				
	6b Provisions sur contrats en unités de compte				
	6c Autres provisions techniques				
7	PARTICIPATION AUX RÉSULTATS				
8	FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
	8a Frais d'acquisition				
	8b Frais d'administration				
	8c Commissions reçues des réassureurs				
9	AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)				
10	AUTRES CHARGES TECHNIQUES				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE					
11	PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE				
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE					

17.3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « AUTRES »

Les autres activités sont de deux natures : le courtage et la gestion du FCP luxembourgeois.

Leur contribution à l'exercice est la suivante :

(EN K€)		COURTAGE	FCP	2019	2018
1	CHIFFRE D'AFFAIRES	5 205		5 205	5 067
2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	63		63	0
3	ACHATS CONSOMMÉS				
4	CHARGES DE PERSONNEL	-2 558		-2 558	-2 420
5	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-698	-381	-1 079	-922
6	IMPÔTS ET TAXES	-411	-5	-416	-368
7	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-431		-431	-339
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 170	-386	784	1 018
8	CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-26	-2	-28	-14
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		1 144	-388	756	1 004

18 | CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DE RISQUES

	ACTIVITÉ NON-VIE	ACTIVITÉ VIE	TOTAL 2019	TOTAL 2018
Globale de banque	8 714		8 714	9 345
R.C.	14 128		14 128	13 311
Individuelle	36 161		36 161	32 845
Immeuble	6 462		6 462	5 477
Informatique	814		814	715
Autres dommages aux biens	3 518		3 518	0
Crédit	26		26	26
Automobile	7 727		7 727	6 297
Perte financière	764		764	1 029
Construction	14 168		14 168	15 607
Crédit bail	12 228		12 228	12 249
Attentats « Gareat »	877		877	817
Sécuricompte et CAC	173 251		173 251	171 127
Caution	306 925		306 925	269 352
SécuriPANNE SécuriSHOPPING	3 826		3 826	2 169
Autres parabancaires	591		591	680
Prévoyance	0		0	0
Catastrophes naturelles	2 656		2 656	2 567
Acceptations	646		646	388
TOTAL	593 484		593 484	544 001

19 | PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

Ils se décomposent comme suit :

	NON-VIE	VIE	AUTRES	2019	2018
Revenus des placements	34 406			34 406	37 618
Autres produits des placements	1 050		3	1 053	1 118
Produits provenant de la réalisation des placements	509			509	16
Ajustements ACAV (1) (plus-values)					
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 636			-1 636	-1 777
Autres charges des placements	886			886	981
Pertes provenant de la réalisation des placements	-233		-31	-264	-225
Ajustements ACAV (1) (moins-values)	0			0	
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	34 982	0	-28	34 954	37 732

(1) Assurance à capital variable.

20 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se décomposent comme suit :

	2019	2018
Salaires, primes et avantages divers	7 167	7 078
Charges sociales	4 209	4 370
Autres charges de personnel	591	532
TOTAL	11 967	11 981

21 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 369 K€ HT en 2019 (341 K€ HT en 2018).

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2019 est donnée ci-dessous :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE CAMCA (EN K€)	ERNST & YOUNG		FIDORG		TOTAL 2019
	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	284	251	23	23	307
Émetteur	182	188	23	23	205
Filiales intégrées globalement	102	86	0	0	102
Services autres que la certification des comptes	54	38	2	2	56
Émetteur	5	25	2	2	7
Filiales intégrées globalement	49	13	0	0	49
TOTAL	338	289	25	25	363

Le montant total des honoraires du cabinet Ernst & Young, commissaire aux comptes de CAMCA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 338 K€, dont 284 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 54 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (examen limité de comptes intermédiaires et contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Le montant total des honoraires du cabinet Fidorg, commissaire aux comptes de CAMCA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 25 K€, dont 23 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 2 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du Groupe CAMCA, consolidées par intégration globale.

(EN K€)	DELOITTE		TOTAL 2019
	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6	5	6
Services autres que la certification des comptes	0	22	0
TOTAL	6	27	6

22 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

23 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel en 2019 s'élève à -4 146 K€ et est essentiellement dû :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Donations versées à la Fondation Crédit Agricole solidarité et développement (CASD)	1 000
Dotation provision pour risques	4 416
Pénalités	61
Autres	7
TOTAL (EN K€)	5 484

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour litige fiscal	666
Reprise provision pour charges dans le cadre du versement de la donation à CASD	656
Autres produits exceptionnels	16
TOTAL (EN K€)	1 338

La part de l'impôt sur les bénéfices liée au résultat exceptionnel s'élève à 1 427 K€.

24 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

24.1. IMPÔT DIFFÉRÉ

AU PASSIF	2019	2018
Retraitement des amortissements des SCI	36	36
Retraitement de l'amortissement de surcotes	706	1 033
Retraitement des provisions pour primes non acquises	35 797	33 838
Retraitement des provisions pour sinistres	28 449	23 749
TOTAL	64 988	58 656

À L'ACTIF	2019	2018
Retraitement des plus-values intra-groupe	104	104
Retraitement des participations aux bénéfices	490	699
Impôt différé sur provision Égalisation	0	0
Impôt sur différences temporaires	431	412
TOTAL	1 025	1 214

Soit une dette totale d'impôt différé de 63 963 K€.

24.2. CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose en -10 518 K€ d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'activité des différentes entités composant l'ensemble consolidé (dont redressement fiscal de -605 K€), et de -6 522 K€ de constatation d'impôt différé enregistré en raison des retraitements opérés dans le processus de consolidation et influant sur le résultat. Il convient de noter que l'effet du changement du taux d'impôt sur les sociétés est de +2 383 K€.

25 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'ensemble consolidé a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 6 436 K€.

Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

26 | EFFECTIF MOYEN

L'effectif de l'ensemble consolidé est de 104,12 personnes. Il est composé de 58,05 cadres et 46,07 non cadres.

	CADRES	NON CADRES	TOTAL
CAMCA Mutuelle	36,75	27,00	63,75
CAMCA Courtage	15,50	5,17	20,67
CAMCA Assurance	4,00	12,45	16,45
CAMCA Réassurance	1,80	0,45	2,25
SCI La Boetie 65	0,00	1,00	1,00
TOTAL	58,05	46,07	104,12

27 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement particulier se rapportant à la période inventoriée n'est survenu postérieurement à la clôture.

RAPPORTS

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'absence d'incidence significative sur les comptes de l'application du règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux taux à utiliser pour le calcul des provisions techniques de prestations d'incapacité de travail et d'invalidité.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Cf. notes II, 10 et III, 9.2 des annexes des comptes annuels.

Point clé de l'audit

Un montant de K€ 117 998 est comptabilisé au 31 décembre 2019 au titre des « Provisions pour sinistres à payer (PSAP) » dans les comptes annuels. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces évaluations et ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières propres à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » – IBNR). Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans la note II, 10, la détermination des provisions pour IBNR résulte, d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et, d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier, pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société des branches d'assurance responsabilité civile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Notre réponse

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaires, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons également examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles relatives à la marge de solvabilité (Solvabilité II) extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des

événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA par l'assemblée générale du 20 avril 2004 pour le cabinet Fidorg Audit et avant 1994 pour le cabinet Ernst & Young Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Fidorg Audit était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit est commissaire aux comptes depuis plus de vingt-six ans.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

FIDORG AUDIT	ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe Boulay	Abder Aouad

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322 57 du Code des assurances.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

ERNST & YOUNG AUDIT
Abder Aouad

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

CAMCA Mutuelle - Évaluations des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Cf. notes IV, 9.2 et V, 13.2.2 des annexes des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Un montant de K€ 1 740 314 est comptabilisé au 31 décembre 2019 au titre des « Provisions pour sinistres à payer (PSAP) » dans les comptes consolidés. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces évaluations et ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulière à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR) des branches distribuées par votre société. Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans la note IV,9.2 des annexes des comptes consolidés, la détermination des provisions pour IBNR résulte, d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et, d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société des branches d'assurance responsabilité civile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Notre réponse

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et leurs circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaires, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons également examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

CAMCA Assurance - Provision pour sinistres non encore manifestés - Branche d'assurance Caution

Cf. note IV, 9.2 des annexes des comptes consolidés

Point clé de l'audit

La provision pour sinistres à payer inscrite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 s'élève à K€ 1 740 314. Ce montant est constitué d'une provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relative à la branche d'assurance « Caution », présente dans les comptes consolidés de votre société, dont le montant est déterminé suivant une méthode statistique faisant intervenir des hypothèses relatives aux taux de primes et à des montants de sinistres moyens.

Considérant le caractère significatif du montant des PSNEM Caution et dans la mesure où la détermination du montant de cette provision implique une composante significative de jugement et d'estimation par la direction, nous considérons que les PSNEM Caution constituent un point clé de l'audit.

Notre réponse

En incluant nos spécialistes actuaires, nous avons principalement mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- évaluation du caractère adéquat des méthodes actuarielles utilisées par votre société pour déterminer le montant de la « Provision pour sinistres à payer » (composante PSNEM) au 31 décembre 2019 ;
- évaluation des hypothèses et des paramètres utilisés dans l'application des méthodes actuarielles utilisées par votre société, plus particulièrement en relation avec les tables de mortalité et les courbes de taux utilisées ;
- examen de l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA par l'assemblée générale du 20 avril 2004 pour le cabinet Fidorg Audit et avant 1994 pour le cabinet Ernst & Young Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Fidorg Audit était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit est commissaire aux comptes depuis plus de vingt-six ans.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

FIDORG AUDIT	ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe Boulay	Abder Aouad

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 322-57-IV 2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAMCA

À l'assemblée générale de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le directeur général de votre société nous a communiqué la liste de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de recherche l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

ERNST & YOUNG AUDIT
Abder Aouad

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES 2019

Nous avons eu connaissance des rapports établis par les commissaires aux comptes Ernst & Young et Fidorg Audit, dans le cadre de leur mission.

En 2019, CAMCA a poursuivi ses actions visant à renforcer la sécurisation de son développement dans le respect des évolutions réglementaires. Ces travaux ont notamment porté sur :

- la mise en œuvre de la directive Solvabilité II ;
- le développement du modèle interne partiel pour la caution des prêts habitat de CAMCA Assurance et Réassurance ;
- le déploiement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne ;
- la relation avec les autorités de tutelle : collège de supervision ACPR et commissariat aux assurances luxembourgeois et participation à l'ESR Conglomérat financier du Groupe Crédit Agricole sur l'activité Assurance ;
- la réalisation des missions d'audit interne et la contribution aux missions d'audit de la BCE diligentées au niveau du Conglomérat financier du Groupe Crédit Agricole ; la mission d'audit monographique réalisée par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole sur le Groupe CAMCA.

Il ressort des éléments financiers de CAMCA Mutuelle au titre de l'exercice écoulé, tels que présentés par la direction générale au conseil d'administration :

- un résultat net après impôt qui s'établit à +7,3 M€ ;
- qu'il est proposé d'affecter en totalité à la réserve intitulée « Fonds pour risques d'assurance généraux » (FRAG) en application de la réglementation.

Le comité d'audit et des risques a pu apprécier, tout au long de cette année, la transparence et la qualité des échanges avec la direction générale et ses équipes dans le cadre du reporting aux instances de gouvernance sur la mise en œuvre des orientations arrêtées, permettant ainsi d'alimenter les travaux du comité et d'éclairer les décisions du conseil d'administration.

Aucun autre point ne nous paraît devoir être porté à votre attention.

Philippe BOUJUT	Benoit LEDUC	Christian VALETTE
Président CRCAM Charente Périgord	Directeur général CRCAM de Guadeloupe	Directeur général CRCAM Nord de France
Président du comité	Membre du comité	Membre du comité

CAMCA
PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

1re RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration, des commissaires aux comptes et du comité d'audit et des risques, approuve dans toutes leurs parties les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et donne quitus au conseil d'administration de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole.

2e RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 7 301 048,27 € à la réserve intitulée « Fonds pour risques d'assurance généraux » (FRAG).

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

3e RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes établis en application de l'article R. 322.57 du Code des assurances et du décret du 26 juin 2002, approuve les conventions qui y sont reportées.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

4e RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Nicolas TAVERNIER, directeur RCR Crédit Agricole S.A., en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Michèle JARDIN, pour une durée de quatre ans.
- Monsieur Jean-Yves REMILLET, président de la CRCAM Champagne-Bourgogne, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Robert CONTI, pour une durée de quatre ans.

De renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Laurent ALLOPPE-CABART, représentant les salariés de la CAMCA.

Et de prendre acte de la fin du mandat de :

- Monsieur Philippe BOUJUT, président de la CRCAM Charente Périgord.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

5e RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

CAMCA

Assureur de spécialités

Rapport annuel CAMCA – Avril 2020

Directeur de la publication : Benoît Lucas

Rédaction : Sophie Rault

Conception graphique & réalisation :

Uni-médias
22, rue Letellier
75015 Paris

Crédits photos : Vincent Poillet

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA)

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances,

53, rue La Boétie, 75008 PARIS

Siren 784 338 527, soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

CAMCA

Assureur de spécialités

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA)
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances,
53, rue La Boétie, 75008 PARIS
Siren 784 338 527,
soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),
4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.